



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 juin 2025
à 18 h 00 à l’Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal convoqué le 11 juin 2025 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (39) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Colette AUBRY, M. Paul-André MOULY, Mme Stéphanie BUJON, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Karim TAKI, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, M. Thomas BRIET, Mme N’GUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. Charles SELVACOUMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT, Mme Isabelle PAILLARD, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET, M. Vincent ISRAEL, M. Sébastien GUERIN, Mme Christine MAILLARD.

Donnant pouvoir (5) :

Mme Anne-Laure CROCHAT à M. Goulwen LE GALL
 Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA
 Mme Laurianne ROSSI à M. Patrick XAVIER
 M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY
 Mme Patricia BADIAS à M. Matthieu DEVRIENDT

Absents (1) : Mme Juliette MEADEL.

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI BOUIMA, M. PIOT, M. RENAULT, M. CHARTIER, Mme PASCAREL, M. LOUISY, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, Mme BUCK

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance	4
Compte rendu de la séance du 27 mars 2025	8
Décisions.....	9
PETITE ENFANCE	12
1 – Concession de service relative à la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants situé 106 avenue Aristide Briand à Montrouge. Approbation du choix du délégataire. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de délégation avec le candidat retenu	12
2 – Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)	19
FINANCES	21
3 – Approbation du compte financier unique pour l'exercice 2024	21
4 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2024	32
5 – Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la Ville pour l'exercice 2025	33
6 – Admission en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2024	38
7 – Actualisation de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026	40
8 – Modification de la composition du capital de la SOGEB	42
ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	44
9 – Convention avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications de la rue Corneille sur la commune de Montrouge	44
10 – Convention avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications du passage Raymond sur la commune de Montrouge	44
11 – Convention avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications de la rue des Frères Henry sur la commune de Montrouge	44
12 – Avenant n° 2 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la place du 8 mai 1945	45
AMENAGEMENT URBAIN.....	46
13 – Bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune au titre de l'année 2024	46
14 – Bilan des acquisitions et cessions de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France dans le cadre de la convention d'intervention foncière pour l'année 2024.....	47
15 – Actualisation des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TPE).....	50
COMMERCE	51
16 – Précisions relatives aux motivations du droit de préemption des fonds de commerce	51
17 – Convention de partenariat à conclure avec l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) – Association des Commerçants de la ZAC Nord Montrouge relative à l'uniformisation des supports d'enseignes drapeaux des commerces de la rue Théophile Gautier	54
ENVIRONNEMENT.....	56
18 – Convention de partenariat à conclure avec EDF pour mener des actions de réflexion et de sensibilisation autour des sujets de transition énergétique	56
EDUCATION	58

19 – Approbation de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré entre la DSDEN des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge.....	58
20 – Rémunération des personnels enseignants encadrant les études (heures d'enseignement après la classe)	59
NUMERIQUE.....	63
21 – Modification de la convention de participation au programme métropolitain « Numérique pour tous - composante accompagnement vers l'autonomie numérique »	63
SANTE	64
22 - Demande d'autorisation de fonctionnement d'un service autonomie à domicile mixte	64
RESSOURCES HUMAINES	65
23 – Attribution de la prime exceptionnelle 2023 des personnels du CMS.....	65
24 – Mise à jour du tableau des effectifs	66
AFFAIRES CIVILES	68
25 – Refus du legs grevé de conditions et de charges d'un habitant de la Commune.....	68
Questions diverses	69

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 15.)

M. le Maire.- Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Nous sommes 34 présents et 7 représentés.

Le quorum est donc atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Maire.- Je propose la candidature de Mme BAELDE.

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Il en est ainsi décidé.

Ensuite, nous avons reçu un vœu du groupe Montrouge écologique et solidaire relatif à la situation de l'institut mutualiste de Montsouris et de son personnel. La majorité considère que ce vœu n'a pas grand-chose à voir avec les affaires municipales, raison pour laquelle elle ne souhaite pas qu'il soit inscrit à l'ordre du jour. Néanmoins, nous allons le voter.

Qui souhaite l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour ?

Qui s'oppose à l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour ?

Ce vœu n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Avant d'aborder notre ordre du jour précisément, je vous propose deux communications pour informer notre assemblée, des communications relatives aux questions financières. Tout d'abord, une communication nous sera présentée par Mme WATIEZ, conseillère aux élus locaux dans le 92, de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), qui va nous présenter la situation financière de la ville vue par l'Etat, la DGFIP. Ensuite, nous aurons une seconde communication par Finance Active, qui est notre conseil en matière de gestion de la dette.

Pourquoi ces deux communications ? Parce que ce conseil est consacré, pour partie, aux enjeux financiers, puisque nous allons adopter le compte financier unique.

Mme WATIEZ va commencer par l'analyse de la situation de la ville.

Mme WATIEZ-BERTHIER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis Juliette WATIER-BERTHIER, cadre de la DGFIP et conseillère aux décideurs locaux de votre commune depuis trois ans.

Dans le cadre de mes fonctions et de l'offre de service de la DGFIP aux collectivités, j'ai réalisé une analyse financière des comptes de l'exercice 2024 dont je vais vous présenter les principaux constats.

L'objectif de cette présentation est de vous apporter un complément d'information sur les résultats financiers de votre collectivité en toute objectivité et neutralité. Cet exercice est très cadré et ne m'autorise pas à répondre moi-même à vos questions.

Une petite précision relative aux éléments de comparaison utilisés dans ce diaporama : la Ville de Montrouge fait partie de la strate des villes qui comptent entre 10 000 et 50 000 habitants. Les comparaisons de cette présentation se basent sur 15 communes des Hauts-de-Seine, 116 de la région et 317 au niveau national, ce qui correspond aux villes ayant rendu leurs comptes annuels à la date de réalisation de cette analyse.

Mon intervention est organisée comme indiqué à l'écran. En commençant par les constats relatifs au fonctionnement, à ceux sur l'autofinancement, puis à ceux au niveau de l'investissement. Viendront ensuite les constats sur l'endettement, puis un focus sur la fiscalité.

Concernant les recettes de fonctionnement pour débiter, les produits réels de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 84,5 millions d'euros, en augmentation de 2,3 % par rapport à 2023.

Le montant par habitant (en rouge) s'élève à 1764 euros, ce qui est inférieur à la moyenne des communes de la même strate des Hauts-de-Seine équivalant au montant du niveau régional et un peu supérieur à celui du niveau national.

Concernant les ressources fiscales, elles représentent le premier poste des recettes de la collectivité, soit 68 % pour 58,2 millions d'euros.

Ce chiffre vous est présenté dans son acception comptable, à savoir les recettes diminuées des versements ou atténuations de produits.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 74,6 millions d'euros en 2024 et sont quasi-stables par rapport à 2023, avec une augmentation de 1,9 %.

Le montant par habitant (en rouge) s'élève à 1557 euros, ce qui est largement inférieur à la moyenne des communes de la même strate dans les Hauts-de-Seine, qui s'élève à 1983 euros, qui est équivalent à celui du niveau régional et un peu supérieur au montant du niveau national.

Le ratio de rigidité des charges est calculé en effectuant le rapport entre les dépenses obligatoires, celles de personnel notamment, et les produits réels. Il s'établit à 63,85 %, chiffre un peu supérieur à celui des communes des Hauts-de-Seine et de la région et largement supérieur à celui constaté au niveau national.

L'autofinancement est calculé par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement.

On remarque que la capacité d'autofinancement brut (violet sur l'histogramme) a augmenté de 5,7 % par rapport à l'année précédente et s'élève à presque 10 millions d'euros. La capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts (en vert) progresse de 1,9 % pour s'établir à 6,3 millions d'euros. En comparatif par habitant, elle s'établit à 132 euros, ce qui est largement supérieur à celle constatée pour les communes de la même strate dans les Hauts-de-Seine, qui s'élève à 70 euros.

Cela signifie que la commune parvient à dégager des ressources propres sur son cycle annuel d'exploitation, ce qui lui permet de couvrir le remboursement en capital de ses emprunts mais aussi d'autofinancer une partie de ses dépenses d'investissement futures.

Concernant l'investissement, le montant des dépenses d'équipement est reparti à la hausse depuis 2022 et rejoint le niveau de 2018 et 2019. Ces dépenses se situent à un niveau supérieur par rapport à la moyenne relevé sur les collectivités comparables du département et de la région Ile-de-France.

Les remboursements du capital de la dette atteignent 3,6 millions d'euros en 2024. Le montant par habitant est beaucoup moins élevé que la moyenne départementale, 75 euros contre 165. Il est également moins élevé que les moyennes régionales et nationales.

Pour financer ces investissements, la collectivité s'est appuyée à la fois sur des subventions, des dotations et des emprunts. En 2024, les recettes d'investissement liées aux emprunts ont été les plus importantes, soit 303 euros par habitant, plus élevées quand on compare aux villes de la même strate.

Sur la période, les emprunts représentent un peu plus de 51 % des ressources des investissements de la collectivité et les subventions, participations d'équipement reçues autour de 18 %.

Sur l'endettement, l'encours total de la dette (violet sur l'histogramme) s'élève à 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il a augmenté de 66 % depuis 2020. En 2024, l'endettement augmente de

35 % par rapport à 2023, mais la dette de la Ville de Montrouge reste très inférieure à la moyenne observée sur les collectivités comparables du département, 872 euros contre 1088 euros. Elle est également inférieure aux deux autres niveaux de comparaison.

Si la commune consacrait l'intégralité de ses recettes réelles de fonctionnement au remboursement de sa dette, il lui faudrait moins d'une demi-année pour la solder intégralement.

Au niveau de la capacité de désendettement, le graphique indique que l'apurement de la dette nécessiterait la mobilisation de 4,21 années d'autofinancement brut, durée en augmentation sur la période mais néanmoins éloignée du seuil d'alerte de 12 ans (en rouge).

Un court focus sur la fiscalité : 29,5 millions d'euros ont été perçus au titre de la taxe foncière sur le bâti (TFB) en 2024, sur 48 millions d'euros de recettes issues de la fiscalité directe locale. Cela représente 615 euros par habitant contre 749 pour la moyenne départementale.

Sur le même graphique (en vert), on peut constater que la base de la TFB de la commune par habitant est de 3078 euros. Elle est globalement proche du niveau moyen des villes de la même strate dans le département.

Le taux de TFB voté en 2024 est de 19,98 %, soit un niveau inférieur au taux moyen des communes du département à 22,58 %, dans un contexte où l'écart sur le seul département des Hauts-de-Seine, entre le taux le plus bas voté par la Marne-la-Coquette et le plus élevé au Plessis-Robinson, est d'un peu plus de 23 points.

Pour terminer, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), voté en 2024, est de 18,43 % auquel est associée une majoration de 35 %, soit un niveau équivalent au taux moyen des communes du département à 18,14 %.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Merci Madame WATIEZ pour cette analyse claire et précise.

Je donne à présent la parole à M. SAKO de Finance Active, qui est l'opérateur qui nous accompagne dans la gestion de notre dette, ce qui nous permettra d'avoir tous une vision claire et consolidée de la situation de notre endettement au 31 décembre de l'année dernière.

M. SAKO.- Je suis Cyril SAKO, consultant en finance locale et en gestion à Finance Active.

L'objet de ma présentation portera sur une photographie de votre encours de dette à la date du 31 décembre 2024.

Votre encours de dette est passé de 30 937 000 le 31 décembre 2023 à 41 838 000, soit une hausse de 10 900 000. Le nombre de lignes est passé de 15 à 18. Vous avez fait 3 emprunts sur l'exercice 2024. Malgré ces 3 emprunts, le taux moyen diminue, passant de 3,67 à 3,32.

Pour rappel, le taux moyen c'est la moyenne de l'ensemble de vos lignes pondérée par le capital restant dû. Si une ligne équivaut à environ 10 millions, le taux moyen aura beaucoup plus d'importance qu'une ligne correspondant à 500 000 euros. La baisse du taux moyen s'explique par deux raisons. La première, sur l'exercice 2024, l'index a fortement diminué par rapport à 2023 où on connaissait vraiment le pic. La deuxième raison, ce sont les 3 emprunts que vous avez signés sur l'exercice 2024. Etant donné qu'ils ont été très compétitifs - vous avez signé un taux fixe à 3,31, à 3,30 et un Livret A à 0,60 -, ces trois emprunts, par rapport à votre taux moyen passé, sont venus diminuer le taux. De manière tout à fait objective, vous avez un taux moyen plutôt correct.

Nous avons ensuite un zoom plus précis sur la structure de votre encours de dette, avec une ventilation concernant le risque de taux, avec le taux fixe, le variable, le Livret A. Finance Active recommande d'avoir un minimum de 50 % de variable jusqu'à même 60, pour certains cas. 62 % de taux fixe chez vous, 22 de variable classique et 15 % de Livret A, c'est plus que correct. En termes de refinancement dans les années à venir, vous aurez de la marge parce que les indemnités

concernant les emprunts variables, tout comme le Livret A sont beaucoup moins onéreuses que le taux fixe.

Vous avez à l'écran l'évolution de cette répartition dans les années à venir à annuité constante, c'est-à-dire sans nouveaux emprunts. Votre taux fixe diminue, passe de 62 à 54 %, le Livret A passe de 15 à 37 et le variable diminue de 22 à 8, si d'ici 10 ans vous ne faites pas d'emprunt.

Sur la répartition au regard de la charte de bonne conduite, qui a vu le jour en 2013 à la suite de la crise de la dette structurée, l'ensemble de votre encours doit être positionné sur du 1A, c'est-à-dire une dette saine et sécurisée qui n'est pas du structuré.

J'attire votre attention sur un sujet que l'on remarque actuellement : un certain nombre d'établissements financiers, dans le cadre de consultations bancaires, vont vous proposer par exemple du structuré et le mettront comme étant du 1A. Il faut faire très attention à cela si dans les mois ou les années à venir, la Ville de Montrouge compte faire une consultation bancaire.

Concernant l'évolution de votre taux moyen à annuité constante, sans nouveaux emprunts dans les années à venir, il passerait de 3,31 à 3,22. Je le précise à nouveau que ce n'est valable que si vous ne signez pas d'emprunt d'ici 10 ans.

Concernant le profil de remboursement, vous avez en bleu le capital amorti et les intérêts en rouge. On observe un gap en 2029. Votre capital amorti passe de 3,45 millions à 2,07 millions. Cette année-là, vous aurez 6 lignes d'emprunt qui s'éteindront. Cela vous donnera une certaine marge dans la mandature à venir. C'est 1,4 million en moins, donc une épargne nette plus élevée et donc une capacité de financement concernant l'investissement à la hausse.

Vous avez ensuite l'évolution d'encours de dette à annuité constante. Comme vous pouvez le voir sur la slide, d'ici 2053, à annuité constante, vous n'aurez plus d'emprunt.

Concernant le calendrier des échéances, année 2025, on anticipe sur l'exercice 2023, 1,199 intérêts dont 900 000 connus ; les 900 000 connus, c'est le taux fixe. On ne peut même pas l'estimer, on le sait d'avance puisque c'est du taux fixe par définition. Les 299 que vous voyez, ce sont des intérêts estimés. A la date à laquelle l'audit a été fait, le marché estime, au regard de l'évolution notamment de l'Euribor 3 mois et du Livret A, 300 000 euros d'intérêt concernant le variable.

Sur l'exercice 2026, on anticipe 1,141 million. 730 000, c'est le taux fixe et les 409 000 c'est l'intérêt estimé pour le variable qui peut peut-être être à la hausse ou à la baisse, au regard du contexte notamment géopolitique actuellement.

Cette dernière slide met en avant la répartition des prêteurs. Elle est très importante, parfois négligée par les collectivités territoriales. Je le vois de nombreuses fois, des communes qui ont 2 ou 3 prêteurs, mais le problème de cette situation, c'est une très forte dépendance envers les établissements financiers et surtout, si vous lancez une consultation bancaire, le chargé de clientèle est au courant que votre encours de dette est détenu par deux ou trois établissements financiers. Il va se dire qu'il a une chance sur deux ou trois d'être pris, il ne fera donc pas d'effort en termes de marge ou de taux qu'il va vous proposer.

La Ville de Montrouge a une très bonne répartition par prêteur et lorsque vous faites une consultation, le chargé de clientèle de l'établissement financier sait qu'il est réellement en concurrence. Dès la première offre, il va essayer d'être le plus compétitif possible. C'est donc à maintenir et à consolider.

Merci.

M. le Maire.- Merci à tous les deux pour ces deux communications qui vont nourrir et objectiver le débat financier et budgétaire que nous aurons tout à l'heure.

Je vous propose d'entamer notre ordre du jour en commençant par approuver le procès-verbal de la séance précédente.

M. BOUCHEZ.- Je voulais remercier les intervenants. J'aimerais savoir s'ils restent sur la suite de notre conseil municipal, ne serait-ce que pour voir quelle est l'analyse que nous faisons et nos points de vue. Par la suite, pas forcément en Conseil municipal parce que j'ai compris que le débat n'était pas ici en ce qui les concerne, nous puissions avoir un débat parce qu'il est peut-être possible qu'il y ait des divergences de point de vue et que leur éclairage serait assez intéressant.

Je propose que les deux intervenants puissent rester au moins jusqu'à la fin des discussions financières et qu'ensuite, nous puissions les rencontrer un autre jour lors d'une commission des finances.

M. le Maire.- Ils n'ont pas vocation à discuter et à prendre la parole dans cette séance. S'ils souhaitent rester, c'est leur droit, évidemment.

Compte rendu de la séance du 27 mars 2025

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de M. SELVACOUMAR

Départ de Mme BAELDE qui donne pouvoir à Mme COLAVITA

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur les décisions ?

M. BARCESSAT.- J'ai plusieurs questions concernant les décisions. La première concerne la décision 2025-81 et la 2025-84. Rassurez-moi, Monsieur le Maire, vous n'avez pas oublié de payer l'adhésion de la commune à l'association Elu.es contre les violences faites aux femmes en 2024 ? Parce que là je la vois apparaître en même temps que celle de 2025.

Ensuite, j'ai des remarques sur les décisions 62, 71, 101 et 77 qui sont du même ordre. Ce sont des actes modificatifs, c'est-à-dire des travaux supplémentaires qui sont rajoutés à un coût initial. Cela représente 10 actes modificatifs, donc 10 travaux supplémentaires pour une somme, pour cette fois-ci, qui avoisine les 700 000 euros. Cela fait beaucoup d'actes modificatifs. Je voulais savoir à quoi est-ce dû. Était-ce une mauvaise évaluation des coûts à l'origine ? Cela change sensiblement le projet qui est présenté aux Montrougiennes et aux Montrougiens. On leur présente un projet qui devait avoir un certain coût et au fur et à mesure du temps qui passe, le montant augmente. Pour moi, ce n'est pas anodin.

Que doit-on penser de vos prochains projets ? Est-ce qu'il faut tout de suite qu'on se dise qu'ils vont coûter 10 à 15 % plus chers ?

Mon troisième point concerne les séjours de vacances qui sont les décisions 67 et 76. La modification porte sur un changement de sites d'accueil des enfants. Je voulais savoir pourquoi et quels sites.

La dernière décision 70 concerne la piste de pumtrack sur le square Jean Moulin. Je rappelle que cela fait 5 ans qu'elle est en délabrement total et peut-être que la restauration de ce pumtrack arrive parce qu'il y a des échéances dans un an. Je ne sais pas, mais je voulais faire la remarque que cela fait longtemps que ce site est délabré.

M. le Maire.- Je voudrais vous dire, et cela vaut pour les autres conseillers municipaux, ces conseils sont préparés dans des AP3C ; c'est une réunion préparatoire où l'on rentre dans chacun des dossiers, notamment les décisions. Les questions que vous avez posées ont été posées par quelques-uns d'entre vous. Il faut venir à ces réunions, sinon cela ne sert à rien. On ne va pas refaire la même chose à chaque fois.

M. BARCESSAT.- Envoyez les ordres du jour à temps et on sera là.

M. le Maire.- Sur la demande de l'association, les deux demandes sont arrivées en même temps, raison pour laquelle on les règle maintenant.

Les travaux supplémentaires, comme on l'a expliqué, cela dépend des projets et de leur évolution.

Séjours de vacances, il y a des évolutions c'est aussi classique.

Le pumtrack est un projet nouveau issu du conseil des jeunes.

Mme HUET.- Pour information, je travaillais la semaine dernière à 18 h 00, je ne pouvais donc pas venir en AP3C. De toute façon, l'AP3C n'est pas consignée dans un compte rendu, cela vaut la peine de toute façon pour les personnes qui voudraient avoir accès au compte rendu que l'on repose les questions que l'on a posées en AP3C.

La première décision, la DC 75, on est d'accord qu'il s'agit de la délégation de service public sur l'éclairage public, ou non ? Il me semble que 63 000 euros, ce n'est pas énorme. Je me demandais ce dont il s'agissait.

Sur la DC 80, avec un lot 2, avec un programme d'ensemble « entretien, rénovation, accord-cadre, maçonnerie, ravalement ». Je me demandais de quel bâtiment il s'agit.

Enfin, une remarque sur les conférences que vous avez achetées, notamment celles de Mme Sylviane Giampino et de M. Éric Binet qui sont à 1300 euros et 900 euros chacun. Est-il

nécessaire de payer autant pour des conférenciers en sachant que, quand on regarde la valeur moyenne des autres spectacles, on est plutôt autour de 300-400 euros pour parfois des collectifs. Qu'est-ce qui justifie que ces deux personnes soient payées autant ?

M. le Maire.- Sur la 75, la DSP, la réponse est oui.

La 80, l'entreprise est CTBI.

La troisième sur les conférenciers, c'est votre point de vue ; ils sont de très grande qualité chez nous et on les paie en fonction de leur valeur.

Autre question ?

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas une question, mais je voudrais revenir sur la remarque que vous avez faite, que j'ai trouvé un peu désobligeante. Si nous n'étions pas là à la séance de jeudi dernier, c'est tout simplement parce que, d'une part, certains ont des obligations professionnelles, c'est une évidence, mais d'autre part il était de coutume que l'ordre du jour et les différents documents nous soient adressés dans des délais raisonnables. Or un ordre du jour avec la note de synthèse et l'ensemble des dossiers envoyés la veille au soir à 18 h 00, c'est un peu compliqué pour, quand bien même nous aurions été présents, pour pouvoir avoir une commission efficace, qui traite au fond les sujets et avec des questions construites à partir desquelles peut-être des réponses auraient pu nous être apportées dans cette commission. Je dis bien « peut-être », parce que même quand on vient en commission dans cet état d'esprit, les réponses à nos questions se font toujours attendre de longues semaines, si ce n'est toujours.

M. LE GALL.- Sur les deux décisions qui concernent les voyages de vacances, j'aurais aimé savoir combien d'enfants peuvent prétendre à ces séjours.

Sur les décisions qui concernent les augmentations sur les différents travaux, au regard des pourcentages d'augmentation, je me pose une question plus large, puisqu'on est parfois au-delà de 10 % : dans quelle mesure vous ne prenez pas un risque pour la commune, notamment au regard de la mise en concurrence initiale et des entreprises qui auraient été mises de côté, puisque vous répondez et vous choisissez également les entreprises au regard d'un prix ? Grâce à un phénomène d'avenant, des entreprises qui sont retenues initialement peuvent devenir plus cher au fil de ces avenants très importants financièrement que des entreprises qui auraient été écartées initialement. Elles pourraient vous en porter grief.

Mme COLAVITA.- Sur les 8 séjours proposés, 140 enfants peuvent y prétendre. Il y a plus de place pour les plus petits et à partir de 10-12 ans, on a moins de place, mais en moyenne ce sont 20 enfants par départ.

M. PASTEAU.- Deux questions.

Ma première question concerne les décisions 81 et 84 d'adhésion à cette association. Nous avons discuté de formations contre les violences sexistes et sexuelles ici. Pourriez-vous nous faire un bref compte rendu de l'état d'avancement au sein du personnel et peut-être au sein du Conseil municipal ? Est-ce que quelque chose est prévu, un jour, une formation pour nous ?

Par ailleurs, sur les décisions 68 et 101, les dépassements, nous vivons déjà une période de fortes chaleurs qui est amenée à s'intensifier, on ressent dans notre chaire l'impératif de mettre à niveau tous les bâtiments de la ville à terme et à un rythme qui ne peut pas être celui affiché d'une école tous les 6 ans.

Cette non-maîtrise du budget, ces dépassements semblent problématiques, même si on peut comprendre qu'il y a toutes sortes d'aléas qui peuvent justifier, c'est assez classique, mais néanmoins je voudrais savoir, pour limiter ces aléas, quelle bonne pratique, mécanisme, assurance, amélioration du sourcing, vous prévoyez pour limiter à l'avenir ces dépassements et pour permettre un passage à l'échelle de l'isolation thermique des bâtiments de la ville ?

A combien s'élèvera pour Rabelais au final, à la livraison, le budget de l'opération ?

Mme DE PABLO.- Pour répondre à la première question, des formations de personnel ont été faites et notamment de la police municipale et il est effectivement prévu de mettre en place une sensibilisation, parce que des formations cela peut être long, à laquelle tous les élus seront invités à la rentrée.

M. le Maire.- Sur les AP-CP, notamment celle de Rabelais, on en parlera tout à l'heure puisque c'est à l'ordre du jour du budget supplémentaire. Vous aurez tous les détails tout à l'heure.

M. BOUCHEZ.- Nous avons reçu la plupart des éléments pour le conseil 24 heures et 35 minutes avant la réunion des commissions. Le nombre de documents à étudier représente environ une demi-ramette de papier. Par respect du travail effectué par les équipes municipales, je m'attache à essayer de les étudier au mieux dans le temps imparti, y compris la nuit.

Je trouve néanmoins que d'envoyer ces documents pour en délibérer aussi peu de temps après est un manque de respect pour le personnel qui a fait ce travail et pour les élus, afin qu'ils puissent défendre de façon éclairée les citoyens, quels qu'ils soient, qu'ils aient ou non voté pour eux.

C'est donc aussi, selon moi, un manque de respect de la démocratie. Pour éviter des redites en conseil sur les questions posées en commission en AP3C et vos réponses, il serait aussi utile de faire une note de synthèse des questions posées et des réponses fournies lors de cette réunion des commissions.

Je demande à nouveau que les documents à débattre soient envoyés au moins la veille du week-end précédent l'AP3C et qu'un compte rendu soit fait à la suite de cette réunion pour que les absents puissent prendre connaissance des questions posées et des réponses fournies.

Je vous remercie par avance du respect que vous montrerez à cette occasion pour le travail fourni par votre service et par le travail bénévole des élus de l'opposition.

A cette AP3C vous m'avez indiqué que vous feriez un état complet des coûts de réfection de la maison des séniors, de la rue Paul Bert, de Rabelais, de la crèche Gambetta, l'Escale enchantée, du parc Schuman, la maison de la parentalité, le club-house du CAM avec les coûts complets, TTC, en indiquant les financements, c'est-à-dire les subventions, la part revenant à la mairie, la FC-TVA et l'endettement.

Certains de ces travaux sont terminés et ont fait l'objet d'une inauguration. Nous devrions être en mesure d'avoir ces coûts. Nous n'avons pas encore reçu ces chiffrages.

Nous avons demandé la liste des biens immobiliers que possède la commune et leurs usages. Nous n'avons rien reçu.

Nous avons demandé la surface des bâtiments municipaux pour apprécier la consommation énergétique. Là encore, nous n'avons rien reçu.

Pensez-vous pouvoir envoyer ces documents dans les 24 heures et 35 minutes ? Merci.

M. le Maire.- On a cette discussion sur l'AP3C à chaque fois. Comme vous le dites, c'est un énorme travail et je remercie les services de le faire dans la mesure du possible en temps et en heure.

On a beaucoup échangé lors de l'AP3C, à laquelle certains étaient présents, sur la question des travaux. On a effectivement fait deux belles inaugurations ces dernières semaines, d'abord la Maison des séniors et ensuite L'escale enchantée. Sur la Maison des séniors, le montant que nous avons annoncé en termes de travaux, au stade de l'esquisse, donc du projet, était de 1 400 000 euros. A l'arrivée, le coût des travaux de la Maison des séniors, telle qu'elle a été inaugurée, est de 1 900 000 euros, soit un dépassement de 500 000 euros dû au fait que :

- nous avons refait entièrement le toit de la Maison des séniors, ce qui n'était pas prévu ;
- nous avons fait le drainage tout autour de la Maison des séniors, ce qui n'était pas non plus prévu ;
- nous avons eu un aléa lié aux carrières, ce qui n'était pas non plus anticipé ;

- nous avons décaissé tout le sous-sol pour avoir plus de hauteur sous-plafond, ce qui n'était pas non plus prévu au départ ;
- nous avons aussi choisi un ameublement de très grande qualité.

1,4 et 1,9, c'est le montant des travaux totaux de cette Maison des séniors qui a été inaugurée et qui plaît à beaucoup de tous ceux qui l'ont visitée.

Deuxième projet inauguré également dernièrement, c'est L'escale enchantée. C'est la nouvelle crèche installée au 19 Gambetta. On avait annoncé un montant de travaux de 1,5 million et le budget a été entièrement respecté, donc pas de dépassement pour L'escale enchantée qui, elle aussi, est un projet de grande qualité, qui a permis de mutualiser les deux jardins d'enfants de Boileau et de Ginoux, et qui accueille 58 berceaux dans de bien meilleures conditions qu'avant.

Sur les AP-CP, je l'ai dit, on en parlera, et vous aurez le détail de leurs évolutions lorsqu'on parlera du budget supplémentaire.

Vous avez demandé quel est le patrimoine privé de la ville. La Ville possède 75 logements qui sont tous pour la plupart occupés et loués et 14 commerces. C'est le patrimoine privé de la Ville de Montrouge à l'heure où on se parle, au 19 juin 2025. C'est modeste mais c'est la réalité.

Vous aviez demandé aussi, mais vous ne l'avez pas rappelé, si les taxes de séjour étaient plus élevées à Paris qu'à Montrouge ? On a exactement les mêmes chiffres à Paris et à Montrouge, sauf pour les palaces qui sont un peu plus chers à Montrouge qu'à Paris, mais on n'a pas de palace. Sinon, on a les mêmes à Paris et à Montrouge. On vous fournira le tableau.

Sur les autres sujets, on vous donnera les éléments comme on s'y est engagé et nous sommes, vous le savez, parfaitement transparents sur tous ces sujets.

PETITE ENFANCE

1 – Concession de service relative à la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants situé 106 avenue Aristide Briand à Montrouge. Approbation du choix du délégataire. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de délégation avec le candidat retenu

Rapporteur : Mme FAVRA

(Mme FAVRA donne lecture de la délibération.)

Mme CLAQUIN.- Il y a deux dimensions dans ce qui n'est pas forcément une question mais plutôt des explications de vote, mais je serai néanmoins preneuse de vos réactions à cette intervention.

Tout d'abord, sur le principe de la délégation de service public, nous ne comprenons pas pourquoi cet établissement ne pourrait pas être géré directement par les services de la Ville, comme les autres établissements de petite-enfance ? Pourquoi cette exception ? Nous l'avons exprimée au dernier Conseil municipal et les éléments de réponse que vous nous aviez apportés ne nous permettent toujours pas de comprendre pourquoi vous insistez à déléguer la gestion de cet établissement au privé, d'autant plus que la gestion par le privé de ce type d'établissement présente quand même un certain nombre de risques, risques qui malheureusement se sont concrétisés, en particulier dans cette crèche, et ont donné lieu à des événements assez dramatiques et sur lesquels nous avons exprimé aussi notre tristesse et notre soutien aux personnes concernées.

Votre majorité a fait le choix, lors du dernier Conseil municipal, vous l'avez rappelé, de maintenir cette délégation de service public. Maintenant, vous nous présentez le choix du délégataire.

Autre incompréhension de notre part, vous persistez à continuer avec le même prestataire alors même qu'il y avait quand même un certain nombre de points dans la gestion des crèches sur lesquels nous étions d'ailleurs intervenus à l'occasion de différents conseils, sur le taux d'encadrement, sur le niveau de formation et de compétence de chacun des personnels, sur la prise en compte de l'avis et du retour des parents qui, pour nous, à l'époque, posait question. Là-dessus, on s'était aussi interrogés lors du dernier conseil sur les éléments de contrôle et de supervision que vous aviez ou n'aviez pas mis en place pour identifier les problèmes, pour résoudre les difficultés et sur lesquels nous avons eu là aussi assez peu de réponses.

En épluchant les dossiers qui nous ont été fournis, on s'aperçoit que nulle part dans ces dossiers, ni dans les éléments de la procédure du marché public, ni dans la note de synthèse, ni dans votre intervention à l'instant, vous ne mentionnez de dispositif supplémentaire de supervision, de contrôle, d'analyse des risques de ce qui va se passer dans cette crèche et de contrôle des actions du prestataire.

Ce n'est pas seulement nous qui le disons. Il y a eu un rapport de l'inspection générale des affaires sociales très récent, précisément sur la Maison Bleue, qui pointe un certain nombre de dysfonctionnements, qui sont même plus que des dysfonctionnements puisque cela a conduit l'inspection générale à alerter le procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, parce que les inspections générales ne font pas leur rapport, ce qui montre le sérieux des constats et des dysfonctionnements. Là aussi, il pointe des problèmes d'encadrement, de turnover, de formation dans 49 % des crèches, ce qui place le curseur.

Si vous ne contrôlez pas le prestataire, comment pouvez-vous dire que vous serez du côté des 51 % où cela se passe bien ? C'est un taux important de dysfonctionnement.

Là aussi l'importance des questions de supervision et de contrôle, l'Inspection Générale des Affaires Sociales indique que, dans un certain nombre de cas, le groupe envoie des informations erronées, pour ne pas dire fausses, aux collectivités qui assurent la tutelle et le contrôle de leur activité, également aux autres services qui en assurent la tutelle mais également aux collectivités.

Sur la base de ces éléments-là, le dossier que vous nous présentez ne nous semble pas du tout apporter les garanties suffisantes sur la façon dont cette crèche sera gérée, dont les enfants seront accueillis. Effectivement, l'Inspection Générale des Affaires Sociales pointe aussi le grand engagement des personnels qui, souvent, suppléent par cet engagement le manque de personnels ou les différents manques du groupe, mais avec un risque d'épuisement, un risque de souffrance au travail qui sont, là aussi, des facteurs que l'on sait propices à la survenue d'incidents.

Comment se fait-il que vous nous présentiez un dossier où on a l'impression qu'aucune leçon n'a été tirée ni de ce qu'on a vécu à Montrouge, ni de ce que plus largement des services, dont c'est le métier d'évaluer et d'auditer ce type de structure, ont pointé ?

Pour l'ensemble de ces raisons, à la fois de principe et sur le choix du délégataire que vous persistez à retenir, nous voterons contre cette délibération.

M. PASTEAU.- Je commence avec une citation de vous-même, Monsieur le Maire, le 16 octobre 2024 : « *Le fait d'avoir une crèche en DSP permet de comparer le public et le privé. On se rend compte que le privé a certains avantages et que le public en a d'autres. Comparer les deux, c'est très bien* ».

On a pu comparer.

On a pu comparer les avantages de la crèche publique et de la crèche en délégation de service public avec une entreprise privée.

Côté crèche publique : la qualité de service que l'on est en droit d'attendre.

Côté crèche avec gestion privée : pour faire de la place aux petits profits, on rogne sur les coûts, à commencer par le personnel.

Dans quelle crèche, publique ou privée, a-t-on eu un scandale de maltraitance ? Dans les crèches publiques ou dans la crèche gérée par Maison Bleue ?

On a pu comparer, cela fait 18 ans que l'on a pu comparer, mais vous n'en tirez pas les leçons.

Il y a trois jours, l'Inspection Générale des Affaires Sociales a publié un rapport sur la gestion des crèches par Maison Bleue. En dépit du manque de coopération de l'entreprise, les cinq inspecteurs ont détecté des carences graves : « *fausses déclarations, perception de prestations par des moyens frauduleux, anomalies dans les comptes sociaux* » qui conduisent à la saisie du Procureur de la République. Je cite encore : « *la recherche d'une optimisation de la masse salariale accroît la tension dans les établissements, conduisant à des non-respects fréquents de la réglementation* ».

La première crèche de Maison Bleue en 2007, c'est la crèche de Montrouge en DSP. C'est le patient zéro d'une épidémie de low-cost.

Comme dans le cas du groupe People and Baby, d'après l'enquête *Les Ogres* de Victor Castanet, il semble que le dirigeant de Maison Bleue détienne les locaux qu'il loue à ses propres crèches, c'est du moins ce que je comprends à la lecture du rapport. Je cite : « *L'opération d'externalisation a conduit à ce que la foncière, propriété du président fondateur, détienne les immeubles cédés par les sociétés du groupe. Les conditions d'externalisation des immeubles portées par les sociétés du groupe au bénéfice de la foncière apparaissent particulièrement favorables à la foncière. Cette opération complexe paraît avoir été réalisée en contrariété avec l'intérêt social du groupe* ». J'ignore si la crèche de Montrouge est concernée par ce type de montage actuellement, et si cela peut contribuer à expliquer l'absence étonnante d'autre candidat à cette DSP dans ces locaux, mais j'espère que les risques juridiques ont bien été pesés. Au vu des informations à sa disposition, la commune ne doit pas, par association, favoriser les pratiques signalées par le rapport et signalées au Procureur de la République, ni le système induisant les maltraitances dénoncées dans la presse.

Pour conclure, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales vous fournit une nouvelle raison de changer votre fusil d'épaule. Nous vous applaudirons si vous réussissez à admettre que la dangerosité de cette entreprise est liée au système qu'elle constitue et pas à quelques individus, et à en tirer les conséquences.

Une pétition en ligne demande plus de transparence et plus de places en crèche municipale à Montrouge. Les gens y sont saisissants : les gens ont besoin de places mais celles-ci n'arrivent pas. Et les parents ne veulent pas placer leur enfant dans une crèche associée à un risque de maltraitance.

Nous votons contre et nous continuons à réclamer la municipalisation de cette crèche.

M. LE GALL. - Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas répéter ce que l'Inspection Générale des Affaires Sociales et mes collègues ont déjà bien dit. En revanche, comparer le public et le privé, c'est quoi l'avantage du privé ? C'est une mise en concurrence normalement. La mise en concurrence a été tellement bien faite que l'on a une réponse. Vous avez négocié entre deux tours. Vous avez réussi à faire baisser le bénéfice projeté de cette crèche de 50 000 euros par an, bravo !, au détriment probablement des enfants sur le site, puisqu'ils vont chercher encore à optimiser davantage les moyens alloués pour revenir sur le bénéfice qu'ils estimaient lors du premier tour.

L'Inspection Générale des Affaires Sociales dit « *des défaillances en matière de qualité d'accueil* » ; l'Inspection Générale des Affaires Sociales dit que « *49 % des crèches ont un problème d'encadrement* » ; l'Inspection Générale des Affaires Sociales dit que « *cette entreprise a un mauvais comportement lors du contrôle* » ; l'Inspection Générale des Affaires Sociales dit, et là c'est ma fibre financière qui ressort, que « *cette entreprise va au-devant de graves difficultés* » puisqu'elle est dans un *breach covenant*, mais cela veut dire qu'elle est enjointe à rembourser l'intégralité de sa dette *in fine* en 2026. Si le consultant de Finance Active est encore là, il sait de quoi je parle.

Vous nous dites que vous voulez mettre en place une concession entre 2025 et 2028, alors que cette entreprise ne pourra pas faire face à ses engagements en 2026. La solution est simple : retirez cette délibération et passez en régie.

Mme HUET. - Je vais récapituler la chronologie des événements pour être sûre qu'on partage bien la même version des faits.

On a d'abord une crèche, donc la seule, en gestion privée de la ville qui fait l'objet de plaintes et de signalements de parents pendant près de trois ans pour des problèmes de gestion. On a un management défaillant. On a un registre des incidents pléthoriques, avec des joyeusetés comme les luxations du coude, qui n'a pas eu l'air d'inquiéter ni la Maison Bleue ni votre majorité. Tout cela constitue déjà un bon système de dysfonctionnements bien documentés, quand on met tout bout à bout.

Puis, viennent deux employées assez courageuses qui vont à la presse pour révéler des violences commises contre des enfants ; un journal national qui s'en est fait le relais, un scandale, des parents qui sont furieux et très inquiets, un redéploiement des enfants de la grande section dans des jardins d'enfants un peu partout dans la ville, un contrat qui n'est donc plus respecté par la Maison bleue qui gère la crèche pour vous et, donc, une décision en Conseil municipal en mars 2025 pour écourter la durée du contrat d'un mois, et changer le nombre de berceaux à 40 plutôt que 60 pour refléter la nouvelle réalité.

Ensuite, un audit interne aurait été mené, mais dont personne n'a vu la couleur. Pour couronner le tout, vous les remerciez, vous les félicitez avec un vote aujourd'hui pour réattribuer le contrat à la même entreprise privée qui est responsable de tout ce que je viens de dire précédemment.

Par ailleurs, vous avez déjà attribué les places de cette crèche à des parents qui ont demandé à mettre leurs enfants dans d'autres structures, mais qui n'ont pas eu la chance d'en obtenir, sans leur expliquer quels sont les critères ayant mené à leur attribuer une place dans une crèche qui, en attendant le vote aujourd'hui, techniquement n'existe plus après fin juillet.

La question est assez simple, Monsieur le Maire : pourquoi cette décision incompréhensible ? Comment les parents à qui on a attribué une place à la crèche Bambou vous feraient-ils confiance ? Pourquoi ? Sur la base de quels éléments concrets espérez-vous que cela se passe bien ? Quel est le calcul que vous faites que les parents concernés ne seront pas au courant des dysfonctionnements qui ont eu lieu dans la crèche jusque-là ou qu'ils auront oublié ? Expliquez-nous comment vous pouvez laisser le doute s'installer sur vos équipes également, sur les services de la petite-enfance de la ville en entier, qui sont tous concernés par la mauvaise réputation et le doute que vous laissez s'insinuer sur votre gestion de toutes les autres crèches par ricochet ? Qu'est-ce qui pourrait nous faire croire que demain, face aux mêmes événements, votre gestion serait différente, que vous ne chercheriez pas à mettre la poussière sous le tapis, comme vous l'avez déjà fait ?

Je rappelle, pour ceux qui se le demanderaient, que vous avez refusé de recevoir les parents concernés par les violences en mars dernier et que vous avez refusé de sanctionner votre délégataire, alors que c'était dans votre droit de le faire ? A quoi servent ces sanctions si c'est déjà couru d'avance que vous ne les utiliserez pas ?

Enfin, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales ne tombe pas super bien pour vous.

Je vous en prie, Monsieur le Maire, et Madame FAVRA, revenez sur votre décision. Si un berceau public, selon mes calculs, coûte à la ville autour de 18 000 euros tout compris, en regardant le budget 2025, avec le demi-million d'euros que vous allouez à la Maison Bleue pour la gestion de la crèche Bambou, vous pourriez ouvrir 28 berceaux seulement, oui, plutôt que les 66 prévus, mais préférer 28 bébés heureux et des parents sereins, malgré tout, c'est vrai, d'autres seront déçus, mais tout plutôt que de vous entêter dans ce projet absurde et incohérent.

M. BOUCHEZ. - Contrairement à ce que vous avez dit lors de l'inauguration de la crèche L'escale enchantée, le nombre de naissances actuel à Montrouge n'est pas légèrement supérieur à 600 mais

inférieur à 500. Il a été de 482 en 2023, 475 en 2024, soit une baisse de 40 % en 10 ans quand, sur la même période, la baisse en métropole était de 19 %.

Il nous semble donc nécessaire de nous mettre autour de la table pour mieux comprendre ce phénomène et essayer de trouver des solutions. A titre illustratif, je vous invite à regarder, Monsieur le Maire, l'évolution de la population âgée de 30 à 44 ans dans notre commune sur ces 10 dernières années et plus particulièrement les six dernières.

Vous avez des spécialistes de la statistique dans votre majorité, utilisez-les.

Il nous faut nous projeter au moins à horizon 5 à 10 ans pour voir l'adéquation entre l'offre et la demande. A ce jour, nous avons un meilleur taux de réponse à la demande dû à la baisse du dénominateur, mais nous avons à nous améliorer sur la qualité de cette réponse. La transparence sur les modes d'attribution n'est pas perçue. Le délai de réponse n'est pas adapté, semble-t-il, aux attentes des Montrougiennes et Montrougiens concernés.

Voilà un deuxième sujet d'échange que nous pourrions avoir pour améliorer le service petite-enfance auprès des Montrougiens et du personnel des crèches.

Troisième point, celui plus particulièrement de la DSP. Faut-il ou non externaliser ce service ? 75 % des familles interrogées ont une préférence pour les crèches municipales, 50 % environ de l'offre de places de crèche dans notre commune est municipale, 50 % privée.

Dans le cas présent, nous avons à nous prononcer sur l'attribution d'une crèche à un organisme qui a été défaillant.

C'est aussi l'offre d'une compagnie qui a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales. C'est la seule réponse que nous ayons à un appel d'offres. Il existe aussi encore de grandes incertitudes sur l'encadrement et le personnel dans ce dossier. Il y a plein de points où c'est encore très flou.

Il ne peut être acceptable. Nous demandons que cette crèche devienne une crèche municipale et non une DSP.

Parallèlement, nous demandons qu'une étude plus approfondie nous permette de mieux comprendre comment ce prestataire arrive à proposer une prestation de 11 000 euros par berceau, avec 6000 euros de loyers et charges par an - M. LE GALL a donné quelques pistes -, alors qu'en crèche municipale, nous sommes à près de 10 000 euros sans les loyers et les charges. Un audit sur ce sujet nous semblerait fort utile.

En conclusion, nous rejetons la proposition faite de DSP à la seule candidature proposée et nous demandons, en sus des deux sujets précédemment évoqués, un débat de fond sur notre politique petite-enfance à moyen et long terme.

Mme FAVRA.- En préambule à toutes vos questions, cela fait quand même un certain nombre d'années que j'œuvre dans le secteur de la petite-enfance et le fait de faire des sous-entendus qu'on serait vraiment les vilains canards en essayant de fourguer dans une structure des enfants montrougiens, que nous adorons, sans avoir eu d'assurance de ce nouveau groupe...

Le groupe a été audité par l'Inspection Générale des Affaires Sociales à la suite de la demande de la ministre des Solidarités pour voir s'il y avait une adéquation, en France, entre les fonds publics et l'accueil du jeune enfant.

C'est tombé tout à fait par hasard, bien évidemment, que la Maison Bleue soit la première à être contrôlée, mais c'était ainsi.

Quand on a commencé à avoir des problématiques de turnover de direction de cette structure, on a immédiatement été réactifs : on a fait des contrôles intempestifs, on a écrit des courriers, on y est allés très souvent ; on avait des rapports sans cesse là-dessus.

Lorsque nous avons eu ce problème en fin d'année, c'est un problème qui peut se produire partout ; ce n'est pas parce qu'il est écrit public ou privé que la violence ne rentre pas. D'ailleurs, elle rentre dans d'autres secteurs.

Vous avez l'air de penser que l'on pourrait se passer du principe de délégation de service public, on ne peut pas s'en passer, parce qu'on a déjà 260 personnes qui sont au service de la petite-enfance. Je vous rappellerai que le secteur de la petite-enfance ne fait pas partie du bloc communal ; nous faisons d'énormes efforts pour aider les Montrougiens et les Montrougiennes à reprendre le travail et à accueillir leurs enfants.

Nous avons aussi des prérogatives financières. Il faut avoir un budget pour les séniors, un budget pour les sportifs, un budget pour les scolaires, un budget pour les tout-petits, un budget pour l'éclairage, etc. Nous avons donc besoin d'avoir quelquefois recours à un délégataire de service public.

Comme vous le savez également, que ce soit le public ou le privé, nous avons des problèmes de tension. Nous avons du personnel en tension, parce que nous n'arrivons pas à recruter. Je vais vous donner un exemple actuellement : au niveau des structures d'accueil public, nous avons environ une soixantaine de places, que nous n'avons pas pu attribuer, parce que nous n'avons pas de personnel, nous ne trouvons pas de personnel. Nous sommes en cours de recrutement.

Pourquoi voulez-vous que le privé soit meilleur que d'autres ?

Ils ont un autre argument et un autre avantage, c'est que le privé peut payer. Nous avons eu des assurances qu'ils vont, par exemple, avoir des leviers de motivation immédiate. La direction de la crèche va recevoir 450 euros de plus, 300 euros pour les professionnels de premier rang et 150 pour les catégories de second rang.

Pourquoi cette motivation immédiate ? Pour pérenniser l'équipe de la Maison Bleue. Nous avons donc l'assurance que nous allons avoir une équipe fidélisée et cela va pouvoir valoriser les équipes.

Nous avons eu aussi l'assurance d'une gestion de risque rigoureuse, une démarche de qualité certifiée et une gestion des risques professionnels pour garantir un service irréprochable au quotidien.

Nous avons aussi une identification et signalisation des événements indésirables *via* une application et un dispositif interne d'alerte « Tous attentifs ».

La communication est également renforcée avec les familles.

Nous avons aussi demandé un accompagnement renforcé à la parentalité, grâce à un temps d'échange régulier et des événements participatifs, café des parents, etc.

Nous avons également demandé un projet pédagogique beaucoup plus important, qui est donc lié à un projet montessorien et nous avons demandé des initiatives culturelles.

Lorsque nous avons questionné le prestataire, Maison Bleue, nous lui avons demandé des assurances qu'il nous a écrites et qu'il nous a dit avoir toute la volonté de le faire.

A présent, je reviens sur le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Comme vous le savez, l'Inspection Générale des Affaires Sociales est attachée au ministère des Solidarités et alors, le ministère des Solidarités du Travail et de la Santé parle bien sûr de ce rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Il dit que sur ce sujet, « *le groupe s'est engagé à communiquer à périodicité régulière les informations permettant un suivi rapproché de l'état des actions engagées et des résultats constatés* ». Par ailleurs, la ministre a demandé à vérifier la conformité du groupe au regard des préconisations formalisées et elle a demandé un nouveau contrôle du groupe de crèches d'ici fin 2025.

Non seulement nous surveillons attentivement et nous surveillerons attentivement la Maison Bleue, mais je peux vous dire que le ministère de la Santé et des Solidarités le fera également.

J'ai pour habitude de faire confiance à l'Etat, parce que je pense qu'il y a des fonctionnaires qui sont tout à fait corrects dans leur démarche et donc, pour ce faire, je pense qu'il serait tout à fait intéressant de poursuivre avec la Maison Bleue. Sinon, que peut-on faire Madame HUET ? On peut fermer, c'est sûr, puisque la petite-enfance ne fait pas partie du bloc communal et vous aurez 66 familles - je vous les enverrai - qui signeront une pétition pour que l'on puisse la rouvrir.

C'est très facile d'intellectualiser les choses, mais il faut être dans le pratico-pratique. Je tiens à vous dire, Madame HUET, que jamais nous ne ferons des choses qui ne seront pas au cœur de l'intérêt de l'enfant.

Je suis extrêmement choquée car vous êtes toujours à douter. Que voulez-vous que nous fassions ? Nous sommes là pour l'intérêt de l'enfant, des Montrougiens, des femmes qui vont reprendre le travail, pour les familles monoparentales pour les aider. On a l'impression que nous sommes des trois fois rien, parce que nous ne faisons pas les choses comme vous le souhaiteriez. Nous, nous faisons confiance et nous sommes dans l'aide.

J'en ai un peu assez de vos sous-entendus comme si nous étions des mauvaises personnes. Nous sommes des personnes qui aimons les enfants.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA, pour cette excellente réponse. J'ajouterai que le débat sur privé/public a été largement abordé lors du dernier conseil et tranché par la commission parlementaire qui a travaillé sur ce sujet, qui dit très clairement que le statut d'une crèche, qu'il soit public ou privé, n'a rien à faire dans la qualité de cette gestion. Que ce soit public ou privé, il n'y a pas de débat ; ce n'est pas un sujet, c'est de l'idéologie.

Ensuite, sur les rapports de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, la ministre des Solidarités, Mme Vautrin, a commandé un rapport. Ce rapport n'est pas définitif ; quand l'Inspection Générale des Affaires Sociales fait son rapport, il y a un contradictoire. Il faut donc écouter et lire les réponses de la Maison Bleue qui, d'ailleurs, ne sont pas jointes au rapport. Ensuite, il y aura un délibéré. Lorsque tout cela aura été fait, il appartiendra à l'Etat de décider de la manière dont il traitera le groupe Maison Bleue.

Le groupe Maison Bleue représente 500 crèches en France, 6000 salariés et 300 millions de chiffre d'affaires. Si le groupe Maison Bleue était les abominations que vous décrivez, il faut fermer tout cela, que la ministre prenne ses responsabilités et que l'on ferme 500 crèches et que l'on mette 6000 personnes au chômage. Il faut aller au bout du sujet. Il faut être sérieux.

L'histoire n'est pas terminée. On va voir ce que Mme la ministre tirera de ce rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, que tous les éléments de réponse de la Maison Bleue soient bien pris en compte et que tout cela trouve un peu d'équilibre, parce qu'on est là un peu dans l'amalgame et la malhonnêteté.

Ensuite, sur le choix que nous faisons, Mme FAVRA l'a très bien dit, nous faisons confiance au privé pour gérer une partie de nos crèches, une seule d'ailleurs, mais la Maison Bleue gère une autre crèche à Montrouge, elle s'appelle Cannelle ; c'est une crèche d'entreprise. Il y a d'autres entreprises privées qui gèrent des crèches à Montrouge. La moitié des crèches de Montrouge sont gérées par des entreprises privées. Si vous êtes contre le privé, il faut fermer la moitié des crèches. Vous irez l'expliquer aux familles.

Nous, nous souhaitons apporter des réponses aux familles. La DSP est une solution. Sur tous nos établissements, il n'y en a qu'une en DSP. On va donc continuer dans cette très bonne voie. On a discuté avec la Maison Bleue qui nous a apporté toutes les garanties. On fait confiance à la Maison Bleue qui a pris des engagements. On va être parfaitement vigilants pour qu'elle fasse bien son travail.

Notre objectif est d'avoir des places de crèche autant qu'il est possible aux familles et on sait très bien qu'on ne peut pas répondre à toutes les demandes des familles, c'est bien cela le drame et c'est vrai dans d'autres domaines, notamment le logement, etc. On fait tous les efforts dont on est capable

pour répondre à ces besoins, on le fait avec le sens de l'intérêt général, avec bienveillance. Vos critiques, vos amalgames, votre malveillance et votre malhonnêteté gardez-les.

Nous, nous assumons et on continue comme, cela parce qu'on pense que c'est le bon choix et c'est l'intérêt des Montrougiennes et des Montrougiens.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de M. VETILLARD qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE

2 – Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)

Rapporteur : Mme FAVRA

(Mme FAVRA donne Lecture de la délibération.)

Mme HUET.- Pour revenir au précédent point, ce sont vos réponses qui ne sont pas sérieuses. Je ne fais pas de sous-entendus, j'ai l'impression de dire les choses assez clairement. C'est vous qui, en revanche, faites des sous-entendus, au premier rang desquels les parents montrougiens devraient s'estimer déjà bien heureux que vous fassiez quelque chose pour la petite-enfance, parce que vous n'êtes même pas obligés de le faire, sous-entendu « allez voir ailleurs si vous n'êtes pas contents ».

Je ne sais pas si le fait de me donner des leçons change quoi que ce soit au fond, je ne pense pas. J'ai proposé une solution très concrète et à budget constant. Oui. C'est vous qui sous-entendez que vous n'êtes pas capables d'assumer de fermer quelques places en crèche pour éviter de nouvelles violences et c'est cela qui n'est pas sérieux.

M. le Maire.- On ne va pas refaire le débat.

Quelle est votre question ?

Mme HUET.- Je n'ai pas de question, mais une remarque sur le fait que l'on soutient le principe d'une maison des assistantes maternelles. C'est une très bonne chose et il faudrait d'ores et déjà multiplier ce genre de dispositif.

Avez-vous déjà un lieu en tête pour cette structure ?

M. LE GALL.- Une question qui a trait à la lecture par Mme FAVRA du document que nous avons tous lu. Est-ce parce que vous ne les lisez pas, Monsieur le Maire, que Mme FAVRA vous fait la lecture ?

M. le Maire.- Je n'ai pas compris, mais cela devait être très drôle.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Comme nous l'avons dit en AP3C, nous sommes contents que ces nouveaux modes d'accueil de la petite-enfance voient le jour à Montrouge. On agrandit les structures existantes car il est vrai que les familles en demandent.

Cependant, nous souhaitons connaître le lieu de fonctionnement de cette maison des assistantes maternelles. A partir de quand ce dispositif pourrait-il être en place et avec quels moyens, moyens matériels, logistiques, humains, financiers pour la MAM ?

Mme FAVRA.- Tout d'abord, ce sont les assistantes maternelles qui ont souhaité faire un MAM qui se sont rapprochées de M. le Maire pour lui demander s'il était possible de faire une maison d'assistantes maternelles. Comme vous le savez, dans le cadre du service public de la petite-enfance, toute installation d'accueil du jeune enfant, d'établissement, de micro-crèche ou de MAM, est soumise à la validation du maire. C'est la nouvelle loi qui l'exige. Elles se sont donc rapprochées de nous. Elles avaient monté un petit projet, projet qui peut être aussi subventionné par la CAF. Monsieur le Maire a eu l'idée de leur proposer Boileau, qui héberge la maison de la parentalité « hors les murs », et lorsque la maison de la parentalité se terminera d'ici quelques mois, ces assistantes maternelles pourront intégrer le lieu.

Nous les avons accompagnées la semaine dernière dans ce lieu où elles ont pu visiter la structure, qui est un ancien jardin d'enfants Boileau. Elles étaient bien sûr ravies. Elles nous donneront une réponse pour savoir si elles peuvent prendre ce lieu, sachant qu'il leur sera loué pour qu'elles puissent exercer, une location raisonnable bien évidemment. Il reste encore dans ce lieu des jeux ; c'est une structure tout à fait adaptée.

J'ai rencontré ces quatre assistantes maternelles qui sont extrêmement dynamiques et j'ai trouvé que c'était intéressant. Elles peuvent faire aussi des émules.

On commencera dans quelques mois à ouvrir cette maison d'assistantes maternelles. Ce sont elles qui la feront fonctionner, mais nous impulsions un peu ce projet en leur proposant surtout un lieu d'accueil, c'est le plus important, pour qu'elles puissent faire fonctionner ce MAM.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M.

		DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Arrivée de Mme N'GUYEN qui avait donné pouvoir à Mme BUJON

Retour de Mme BAELDE qui avait donné pouvoir à Mme COLAVITA

FINANCES

3 – Approbation du compte financier unique pour l'exercice 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le compte financier unique remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. C'est le même document pour l'ordonnateur et le comptable. Ce compte financier unique retrace tout ce qu'il s'est passé en 2024 et c'est la réalité des comptes.

Je commence par les chiffres clés.

En 2024, nous avons perçu 97,5 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Nous avons dépensé en fonctionnement, 87,5 millions. Nous avons donc dégagé une épargne brute de 10 millions d'euros. Nous avons investi 31 millions d'euros, ce qui est un effort considérable.

Notre capacité de désendettement est de 4,2 années et notre dette par habitant est de 869 euros en décembre 2024, ce qui est un très bon chiffre.

Le budget de fonctionnement en détail : d'où viennent ces 97 millions de recettes ? D'abord de la fiscalité. Nous avons perçu :

- 70,7 millions d'euros en 2024
- environ 30 millions sur le foncier bâti - c'est d'ailleurs la seule recette fiscale qu'il nous reste -
- 13,4 millions sur la taxe d'habitation dont vous savez que 11,2 millions sont sous forme de compensation puisque la TH a été supprimée et le solde c'est la TH sur les résidences secondaires
- 21,1 millions d'euros, c'est l'attribution de compensation inchangée depuis 2016, qui nous est versée par la Métropole du Grand Paris en contrepartie de ce que nous percevions autrefois en matière de fiscalité économique
- 3,7 millions d'euros de droit de mutation
- 1,7 million d'euros au titre de la taxe de séjour

Nous avons perçu 16,5 millions d'euros au titre de la recette des services et autres, c'est tout ce que la ville facture en contrepartie de ses services et de ses équipements.

Enfin, nous avons perçu 10,3 millions d'euros de dotations et de subventions.

Vous avez ensuite le taux de foncier bâti. Chacune des communes en France a la maîtrise du vote de son taux. Vous observez que pour Vallée Sud – Grand Paris, qui est notre territoire, nos voisins immédiats, nous avons le taux le plus faible et ce, depuis le début du mandat. On est un peu moins de 20 % quand la moyenne de ce panel est à 30 et les plus hauts sont à 37 %.

S'agissant des dépenses, elles s'élèvent à 87,5 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- dépenses de gestion pour 16,7 millions d'euros, c'est ce qui permet de faire fonctionner les services de la ville
- dépenses de personnel, c'est la masse la plus importante, un peu plus de 50 millions d'euros, en progression maîtrisée
- les atténuations de produits 12,5 millions d'euros, c'est tout ce qui est relatif notamment à la péréquation, c'est-à-dire ce que nous reversons aux autres communes
- les autres charges de gestion, 7 millions d'euros
- les frais financiers charges exceptionnelles 1,2 million d'euros, en baisse par rapport à l'an dernier.

En matière d'investissements, nous avons investi 31 millions d'euros en 2024 dans deux grands chapitres, tout ce qui est relatif à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie.

Pour le parc Schuman dont les travaux ont commencé, nous avons investi en 2024, 4,3 millions d'euros, essentiellement pour acquérir, c'est la première tranche des 47-49, 3,5 millions. On a commencé à lancer les crédits de paiement pour le projet.

Sur Péri-Ginoux-Gautier, qui a été inauguré récemment, et dont on reparlera tout à l'heure en termes d'AP-CP, 6 millions d'euros ont été investis en 2024.

La rue de Verdun et le parvis Barbara, on y a consacré 1,8 millions d'euros pour végétaliser la rue de Verdun et achever totalement le parvis Barbara. C'est terminé.

Nous avons également consacré 1,3 million d'euros pour moderniser l'éclairage public et les équipements de voirie. Nous continuerons dans les années qui viennent à travers le schéma directeur d'aménagement lumière.

On a consacré 1/2 million d'euros pour des fonds de concours versés à des bailleurs pour la création de logements sociaux.

Concernant les dépenses d'investissement relatives à nos bâtiments et nos équipements, nous avons un gros dossier qui est le groupe scolaire Rabelais. En 2024, nous y avons consacré 2,2 millions d'euros dans le cadre de l'AP-CP.

Le jardin d'enfants L'escale enchantée, la maison de la parentalité et la rénovation du jardin d'enfants Les Oliviers, qui a elle-même commencé, notamment les études, c'est 1,6 million d'euros pour la petite-enfance.

Pour le sport, nous avons consacré 1,6 million d'euros à la rénovation des équipements du Cercle Athlétique de Montrouge (CAM), notamment les deux tribunes et le restaurant du CAM, qui s'appelle maintenant « La table du CAM ».

Sur le stade Maurice Arnoux, nous avons investi 700 000 euros pour faire la bulle pour les deux terrains de tennis. On a consacré en 2024 1 million d'euros à la maison des seniors. On a fait le solde cette année.

Pour le parc roulant, on a investi 1 million d'euros pour le verdir et qui roule à l'électrique.

Pour le numérique, on a consacré 700 000 euros.

Au total, cela fait 31 millions d'euros, ce qui est assez considérable quand on compare avec des communes voisines et notre capacité de faire, mais on a réussi et c'est bien pour tout le monde.

Les recettes d'investissement pour financer cet investissement, nous avons obtenu, et nous sommes allés chercher, environ 6 millions d'euros de subventions, un peu plus qu'en 2023. On a perçu le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 3,3 millions d'euros. On a bénéficié d'un autofinancement, de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, 6,3 millions d'euros et on a un emprunté 14,3 millions d'euros en 2024 pour équilibrer ce budget.

Comme chaque année, nous avons présenté un budget vert, qui nous permet de montrer qu'une grande partie de nos investissements sont bons pour le climat. 66 % des dépenses, soit près de 20 millions d'euros, sont classés comme favorables à l'environnement, c'est vrai évidemment pour le parc Schuman, par construction, l'école Rabelais qui est vertueuse avec un très fort accent mis sur la performance énergétique et la végétalisation de la cour, la maison des séniors dont on va diminuer de 40 % la consommation énergétique. Le quartier Péri-Ginoux, on a planté plus de 200 arbres, des pistes cyclables, etc.

Le parc roulant de la ville à l'électrique, c'est évidemment positif.

66 % de nos dépenses sont favorables à l'environnement, ce qui est un résultat remarquable.

Voilà les principaux éléments sur le CFU.

M. LE GALL.- Je referai la même remarque que l'an dernier, je trouve toujours étonnant que ce soit vous qui fassiez la présentation, puisque c'est quand même votre gestion. Dans les autres instances, le président ou le maire quitte la salle au moment de la présentation du CFU. On est un peu originaux à Montrouge.

A la lecture des documents, j'ai quatre ou cinq questions de pur détail, puisqu'on n'a pas pu être présents en AP3C et, de toute manière, on n'aurait pas eu le temps d'étudier les documents.

J'ai été étonné de la cherté de l'électricité au kilowattheure puisque, dans ma modeste entreprise, je paie 22 centimes le kilowattheure, vous êtes à 36 centimes. Je voudrais savoir à quel moment vous finirez le contrat qui est probablement un peu ancien et qui s'impose à vous.

J'ai été étonné de voir qu'une commune comme la nôtre, avec quasiment 100 millions de budget, n'a que 83 000 euros de provisions. Cela veut dire que l'on doit faire les choses parfaitement et de n'avoir quasiment aucun risque, quasiment tout circonscrit. On l'a bien vu dans la gestion de la Maison Bleue, nous avons été très rassurés par les propos de Mme FAVRA en la matière.

J'ai été également très étonné du fait que nous n'ayons pas d'emprunt garanti en 2024 dans la maquette du CFU, puisqu'on passe nos Conseils municipaux à voter des garanties d'emprunt pour les bailleurs et vous nous dites qu'ils produisent tellement qu'on va bientôt ne plus être soumis à l'amende. On passe peut-être les garanties, mais ils ont probablement du mal à mobiliser les emprunts puisqu'ils n'apparaissent pas dans la liste des emprunts garantis par la commune.

J'ai souri lorsque j'ai vu le montant réel des indemnités de fonction, qui est bel et bien de 395 000 euros et pas de 295 000 euros, comme vous l'aviez prévu au BP. Mais grâce à cette nouvelle technique qui permet de virer à l'intérieur d'un chapitre 7,5 %, vous n'avez pas eu besoin de vous dédire en Conseil municipal pour dire que vous vous étiez trompé sur la prévision initiale.

Je suis aussi assez étonné de voir que la trésorerie en fin d'année n'est que de 7 millions d'euros. C'est moins d'un mois de dépenses. Dans une entreprise correctement gérée, on a besoin d'un peu plus de trésorerie pour faire face à ses engagements, notamment lorsqu'on voit l'augmentation des créances au 31 décembre, puisqu'on est passé de 3 à 3,5 ou 3,5 à 3,9.

Deux ou trois remarques sur les investissements et vos priorités : on voit que vous êtes un maire bâtisseur, pour ne pas dire un maire bétonneur, ce serait quand même vous faire insulte. Il y a deux programmes sur lesquels j'ai été assez étonné de la consommation des crédits : sur la partie handicap, vous aviez prévu 408 000 euros d'investissements, vous n'en avez dépensé que 73, et sur la partie management de l'énergie, vous venez de nous dire qu'on avait un budget vert incroyable, vous avez consommé 205 000 et 1 530 000 qui étaient inscrits au budget.

Pour finir sur le budget vert, Mme RABIER nous avait fait un teasing pour dire qu'il fallait attendre le CFU, parce que c'était désormais au sein de ce document que l'on devait le décrire. Dans la note de synthèse, cela fait 16 lignes. Dans la maquette, vous avez rempli simplement deux des huit pages. Effectivement, je suis un peu déçu par le teasing qui nous avait été offert sur le budget vert et on voit que ce n'est vraiment pas l'une de vos priorités.

Mme HUET.- J'ai plusieurs questions et remarques qui suivent la présentation du document.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je vois que la taxe foncière sur les propriétés non-bâties n'a rapporté que 20 000 euros. Je voudrais savoir quelles sont les propriétés concernées par cette taxe et notamment si les deux immeubles qui appartenaient au Crédit Agricole, que vous avez rachetés pour 6,8 millions d'euros pour les détruire, étaient bien classés comme propriétés non-bâties. J'ai lu le site des finances publiques et sont concernés par cette taxe tous les immeubles impropres à toute utilisation, délabrés et en ruine, ce qui inclut bien, me semble-t-il, ces deux bâtiments désormais détruits.

Pourriez-vous nous expliquer ce que veut dire « *atténuation de charges de personnel relatives aux détachements et aux arrêts maladies* » ? Est-ce que vous aviez anticipé un nombre d'arrêts maladie qui n'ont pas eu lieu et donc vous aviez trop provisionné ou est-ce juste parce que la Sécurité sociale les rembourse mieux ?

Sur les dépenses de fonctionnement, une remarque générale : je me demande comment elles peuvent être plus basses que prévu. Un million d'euros n'a pas été exécuté entre le budget total 2024 et le CFU. Comment se fait-il qu'il y ait un million d'euros ? Rien qu'en prime pour les salariés, par exemple, cela aurait pu être une bonne façon de le dépenser.

Sur les dépenses d'investissement, vous continuez avec une langue de bois admirable et une publicité toujours vaillante pour le nouveau parc Schuman, mais je suis consternée de constater l'écart entre ce que vous êtes prêts à investir dans ce chantier qui est inutile au mieux, voire nuisible, quand on le met en face de ce que vous dépensez pour le développement du logement social. Ce sont 11 millions d'euros contre 0,5. C'est quand même un gâchis et c'est pareil pour la rénovation du club-house du CAM qui a coûté 1,6 million d'euros. C'est super pour eux : j'imagine qu'ils vont pouvoir attirer plus de clients, mais j'aimerais bien savoir ce qu'y gagne la mairie. Avez-vous au moins négocié, par exemple, des tarifs solidaires qui permettraient de rendre le CAM un peu plus ouvert à toute la population ?

Même la bulle de tennis du stade Maurice Arnoux - je le découvre - a coûté plus cher que l'investissement dans le développement des logements sociaux. C'est dire !

Sur le budget vert, je suis d'accord avec mon collègue, M. LE GALL : vous en parlez comme d'un super outil, mais je pensais qu'il y aurait un autre document ; j'allais vous dire que j'attendais l'autre document et que, comme d'habitude, on allait devoir faire une demande à la CADA pour l'avoir, mais M. LE GALL confirme que c'étaient bien juste les quatre lignes. Il n'y a pas grand-chose à dire, c'est un peu décevant.

Enfin, la présentation finit sur la dette et conclut sur la capacité de désendettement continue à 4,2 années. On comprend que cela met bien en lumière la capacité d'endettement, et donc d'investissement qui reste disponible et inutilisée par la ville. Pour nous, cet investissement peut et doit servir à nous adapter rapidement aux dérèglements climatiques actuels et à venir.

Mon collègue, M. PASTEAU, disait au tout début que vous disiez vouloir rénover une école par mandat, mais c'est bien trop peu quand on voit les projections de chaleur sur les 10 prochaines années du GIEC. Je tiens quand même à signaler que cette semaine, l'ONU a annoncé que la limite d'un réchauffement à +1,5 degré, fixée par l'Accord de Paris, est désormais hors d'atteinte et que l'on fonce tout droit vers 2,5 voire 2,9 d'ici 2100.

On ne peut pas vraiment attendre pour financer des salles de classe et des bâtiments publics qui peuvent résister à des étés de 40 degrés. C'est à cela que doit servir l'endettement et pas à financer

la destruction puis la reconstruction d'un parc, qui était très bien comme il était, et à l'installation d'un énième restaurant « de qualité », comme vous le qualifiez, pour les habitants du centre-ville.

M. BOUCHEZ.- L'analyse des documents transmis nous amène à faire deux types d'intervention : la première sur la forme et la seconde sur le fond.

Concernant la forme, j'ai plusieurs remarques.

Premièrement, l'importance et la complexité du sujet mériteraient une commission spécifique, commission Finances. Les documents seraient fournis au moins quatre jours avant la commission des Finances pour que les questions soient envoyées à l'avance et discutées en commission.

Sur les documents envoyés, nous avons des questions de cohérence :

- pourquoi la population de la commune n'est-elle pas la même page 4 de la CFU, c'est-à-dire 47 922, et la page 19 de la note de synthèse, 48 174 ?
- pourquoi les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit à fin 2024 ne sont pas les mêmes page 68 du CFU, 41 771 394,94, et la page 76 du CFU, 41 797 694,58, et ce que vous indiquez page 18 de la note de synthèse, 41 838 340 ?

On a trois chiffres différents. C'est extraordinaire.

Nous avons repéré ce qui nous semble des incohérences sur la répartition entre fixe et variable - l'expert Finance Active n'a pas relevé ce point, mais c'est un point qui est un peu bizarre - entre la note de synthèse page 18 et le CFU pages 114 et 116, pour un montant de 1 million qui se balade entre l'un et l'autre, donc mal affecté dans l'un ou l'autre cas.

De même, nous nous interrogeons sur les charges d'intérêt à échéance dans le CFU qui, dans un cas, s'élève à 1 195 745,81, pages 114 à 196, et à 1 171 275,20 euros pour les pages 60 et 61.

Page 17, est indiqué un financement des investissements à hauteur de 30,01 millions d'euros alors que page 13, on parle de 30,998 d'investissement, et page 14, 30,92. Quels sont les bons chiffres ?

Concernant le budget vert, vous avez mis tout sur l'axe 1 « Lutte contre le changement climatique ». C'est bien, vous avez fait très fort sur la lutte contre le changement climatique, mais zéro sur tous les autres ce qui, selon moi, ne traduit pas l'image que vous voulez donner de votre action en faveur de l'environnement.

Plus délicat et important, en pages 30 à 55, sont détaillés les coûts par équipement et aucun des tableaux de financement de ces coûts n'est détaillé, ce qui n'est pas normal. Le passage à la norme M57 pour les comptes le permet et c'est nécessaire, notamment pour évaluer la répartition des emprunts contractés et les coûts financiers induits par les projets.

Sur le fond, pouvez-vous me rappeler quand Colucci est passé en régie ?

INTERVENANT.- 1^{er} juillet 2024.

M. BOUCHEZ.- Pouvez-vous me confirmer qu'en 2024, comme indiqué page 62 du CFU, l'IFAC a perçu 687 930,17 euros, ce qui correspond environ à la subvention annuelle versée antérieurement ?

Le capital restant dû est passé de 24,6 millions d'euros en 2020 à 41,6 millions d'euros ou 41,8 - j'ai indiqué qu'il y avait quelques incertitudes, selon les sources - soit +70 %.

Page 32 du CFU, pour l'accessibilité handicapés, M. LE GALL l'a souligné, les prévisions étaient de 408 000 et on n'a mentionné que 73 452, soit seulement 18 % du montant. Qu'est-ce qui explique cette économie de 335 000 euros sur un axe que vous déclarez comme étant majeur ?

Quelques chiffres au niveau de la gestion : le compte 611 « contrat de prestation de service », 910 138 euros, +12 % par rapport à 2023, mais +39,5 % par rapport à 2020.

Compte 6218 « personnel extérieur » : 401 222, +11,79 par rapport à l'année dernière et +39,85 *versus* 2020.

Pour le compte 6236 « catalogues et imprimés », et là vous avez fait fort : 750 825,63 euros, 92,75 % par rapport à 2023. Je suis étonné que M. LE GALL ne l'ait d'ailleurs pas mentionné, mais il nous laisse de temps en temps des petites choses intéressantes à dire. Cela représente +231,44 % par rapport à 2020.

Vous indiquez faire une bonne gestion par rapport aux autres communes de VSGP, vous avez omis ou fait disparaître les comparaisons par rapport à la strate qui auraient dû se trouver page 4, qu'on avait les années précédentes.

Si nous nous basons sur les dernières données communiquées, c'est-à-dire le compte administratif 2023 que j'ai quand même actualisé pour ne pas vous être défavorable, nous notons des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population en hausse de 5,4 %, mais qui sont 36,8 % supérieures à la strate. Il faut que l'on étudie cela sérieusement.

On a des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 6 %, mais cela représente 132,4 % supérieur à la strate. Je prends les strates nationales, je ne compare pas au niveau local, c'est-à-dire que j'ai pris l'ensemble des communes entre 10 000 et 50 000 habitants.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse et supérieures, ce qui fait que cela peut expliquer la bonne capacité des dépenses, puisque nous sommes une ville qui avons les moyens.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement brutes par rapport à la population, elles sont en hausse de 35 % *versus* 2023, donc supérieures à la strate de 83 %. Bravo aux équipes qui ont réalisé ces travaux, malgré les nuances que j'apporterai plus tard sur la bonne gestion de ces travaux.

L'encours de la dette a progressé de 66,2 % par habitant en un an, elle reste inférieure à la strate avec 89 % mais s'en rapproche très rapidement.

La DGF par habitant est restée stable. Les dépenses de personnel, par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, représentent 57,27 % *versus* 56,89 % l'an passé. Là je dis attention à cette évolution qui peut être dangereuse, surtout que les masses sont importantes.

Voilà nos remarques.

M. PASTEAU. - D'abord un point de forme. Effectivement, cela a été dit, mais on n'a pas vu le budget vert. Il se résume finalement à un chiffre : 66 % des investissements sont verts. Dans ce cas, il faut donner du sens à cela et se fixer un objectif, peut-être 100 % ; soyons ambitieux, pourquoi pas. C'est clairement trop court, on reste sur notre faim ; on ne voit pas le pilotage.

Ensuite, vous dites « la réalité des comptes », puisque c'est la fusion du compte de gestion et du compte administratif, mais dans votre présentation, celle qu'on n'a pas eue dans les documents, ce n'est pas la réalité du réel qu'on voit, ce n'est pas la réalité des images, ce sont des visuels d'illustration réalisés par ordinateur, qui peuvent faire croire à des photographies réelles. On vit à une époque assez particulière où les contenus générés par l'IA sont envahissants et nous font de plus en plus douter de ce que nous voyons.

Ce serait une bonne pratique que la collectivité s'honorerait à représenter la réalité de manière honnête. Mettez la photo du mur végétal le jour où il sera là, sinon mettez autre chose.

Sur le fond, et grâce au soutien d'un citoyen plus compétent que moi en matière financière, le montant des investissements est encore présenté de manière partielle pour le parc Schuman, etc. Il serait préférable, pour la bonne compréhension, de présenter en complément le coût complet des projets.

De même, la présentation du budget ne permet pas de voir si le budget accordé aux écoles, donc « autres dépenses », a été augmenté. En effet, la justification de la baisse de 30 % dans les fonds accordés au fonctionnement des scolaires et périscolaires était la hausse des coûts de l'énergie. Or les dépenses d'énergie ont fortement décru depuis 2022. Cela va peut-être repartir à la hausse, mais il faudrait rétablir les crédits supprimés conformément aux demandes des associations de parents d'élèves et de la communauté éducative, ce qui ne semble pas être le cas.

Dans quelle mesure la hausse des produits de fonctionnement est-elle liée à la hausse des tarifs des services publics municipaux ?

S'il peut paraître nécessaire d'accroître les tarifs dans certains cas, à voir selon les cas, cela doit s'accompagner de la prise en compte accrue des revenus des Montrougiens, afin de ne pas impacter les plus modestes et précaires.

En définitive, ce compte financier unique reste fidèle aux choix politiques de votre majorité de financer des investissements plutôt d'apparat en ponctionnant les crédits de l'éducation et les ressources des plus modestes.

Mme RABIER.- Sur le budget vert, ce que vous avez aujourd'hui pages 172 et 173 du compte financier unique, c'est l'annexe réglementaire parce que depuis cette année, pour l'exercice du compte administratif 2024, la production de l'annexe environnementale, anciennement appelée budget vert, est rendue obligatoire sous une forme particulière qui est celle qui nous est présentée dans le document.

La raison pour laquelle les autres colonnes sont cochées à zéro, c'est parce que l'obligation de remplir les autres axes, c'est-à-dire hors atténuation du changement climatique, n'est pas en vigueur et la méthodologie n'est pas produite. Ce que nous avons fait pendant trois ans, c'est anticiper la loi en utilisant un document qui était un document produit volontairement, qui sert aujourd'hui de document officiel pour l'axe 1 pour lequel vous avez l'annexe remplie cette année et pour lequel la DGFIP produit actuellement des guides d'aide au remplissage pour les autres axes, mais ces axes ne sont pas encore obligatoires. Ils seront obligatoires pour l'axe biodiversité à partir du compte administratif 2025 et pour les autres axes, cela va s'échelonner jusqu'en 2027. Vous avez dans le document la présentation officielle légale qui nous est réclamée.

Ce qui est intéressant, c'est que nous faisons l'exercice sur le budget primitif les autres années, puisqu'aucune obligation ne nous était imposée. Au contraire, nous étions parmi les 100 collectivités en pointe sur ces questions. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons dans le compte administratif, donc dans la réalisation 2024, 0,5 % d'écart par rapport au budget primitif et à l'évaluation que nous avons de l'impact de nos actions prévues en matière d'atténuation du changement climatique, puisque nous étions à 65,5 % sur le BP précédent.

M. le Maire.- Si on a demandé à la DGFIP de venir en début de réunion, c'est parce qu'on souhaitait vous présenter une situation objective. J'aurais apprécié que les uns et les autres, au vu de cette situation objective, c'est l'Etat qui l'a dit et pas nous, la santé financière de la Ville de Montrouge est excellente. L'Etat l'a dit avec des chiffres très clairs.

Nous avons une fiscalité modérée, l'une des plus faibles du territoire. Nous avons un investissement record, nous n'avons jamais autant investi. Sur l'ensemble du mandat, puisqu'on est à la fin du mandat, on aura investi un peu plus de 130 millions d'euros et 150 si j'ajoute les investissements réalisés par le truchement de Vallée Sud – Grand Paris. C'est du jamais vu. Mais il est vrai que ce n'est pas vous qui pouvez le dire, c'est à nous d'expliquer ce que nous faisons bien, puisque vous ne partagez pas nos choix.

Sur l'endettement, vous avez compris qu'il était largement maîtrisé, que nous sommes le moins endetté du territoire et donc un potentiel pour l'avenir.

Je pense que c'est objectif, vous ne l'avez pas souligné, on peut être un peu déçu de tout cela mais c'est normal. Vous êtes perdu un peu dans les détails. Il est important de relever, par exemple, que Mme HUET nous dit qu'il ne faut pas faire le parc Schuman. C'est paradoxal puisque la phrase d'après, elle nous dit qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique. Je ne vois pas très bien comment on peut lutter contre le réchauffement climatique si on ne fait pas de nouveaux parcs, de nouveaux espaces verts. Or c'est ce que nous faisons.

Je rappelle que sur le mandat, on aura acheté pour 20 millions d'euros de foncier bâti et Madame HUET, on ne paie pas de non-bâti sur les bâtiments, c'est un détail. On a consacré

20 millions d'euros pour acheter des bâtiments que l'on va démolir pour créer des parcs. S'il y a une majorité qui végétalise la ville et qui fait l'effort de lutter contre le réchauffement climatique par ce biais-là, c'est bien la nôtre. Il n'a pas beaucoup de villes en France qui achètent des bâtiments pour les démolir et pour faire des parcs. On ne peut pas le faire partout, on ne va pas non plus démolir toute la ville. Ici, à Schuman c'est judicieux et en plus cela termine la place. C'est un projet que tout le monde attend, sauf vous. Je serais intéressé, Madame HUET et consorts, lorsqu'on inaugurerait le parc, de voir si vous viendrez et si vous applaudirez de la même manière que vous avez critiqué abondamment les allées Jean Jaurès. Tout le monde y court. Heureusement, qu'on les a faites. C'est un beau projet.

On a acheté le 127 République et on va faire un nouveau parc. On a acheté également le 80 Verdier Paul Bert et on va faire aussi un nouveau parc.

Nous avançons, on ne se paie pas de mots. Vous, l'écologie, vous en parlez mais nous, nous la réalisons. C'est cela la différence.

M. LE GALL nous traite de bétonneurs, bâtisseurs c'est positif, mais bétonneurs moins. En réalité, Monsieur LE GALL et consorts, on n'a pas assez construit à Montrouge depuis quelques années. On a d'ailleurs très peu construit. Pour répondre aussi à Mme HUET, si on veut faire des logements sociaux, ce n'est pas nous qui les construisons, nous créons les conditions de la construction de logements sociaux et il en faut, puisqu'on est en-deçà du taux prévu par la loi.

Comment crée-t-on ces conditions ? En adaptant notre règle d'urbanisme. Dans le PLUi, on a mis les 30 % de logements sociaux. On a signé avec l'Etat un contrat de mixité sociale où on s'engage, à travers des projets, à atteindre les 25 % de logements sociaux et on va y arriver. On imagine des projets, notamment le projet des halles de Montrouge, qui est un très beau projet, qui va permettre de créer des beaux logements, de grands logements, des logements de qualité. Et je vois que vous soutenez les opposants, mais il faut un peu de cohérence intellectuelle, parce que vous ne pouvez pas dire que vous êtes contre le projet par exemple des halles de Montrouge et nous dire le lendemain de construire des logements et des logements sociaux. C'est exactement ce qu'on fait. La schizophrénie ne peut pas marcher longtemps ou alors cela fait très mal aux adducteurs.

M. PASTEAU nous dit si « on est honnête », on est parfaitement honnête : la DGFIP est venue nous expliquer les choses, c'est donc clair. Quant à l'image du mur végétal, quand on présente des projets, pour convaincre de l'intérêt de ces projets et de leur faisabilité, il faut bien avoir quelques images, sinon on ne va pas convaincre grand-monde.

Vous verrez, Monsieur PASTEAU, que dans quelques mois maintenant, ce mur végétal sera une réalité comme d'autres projets que nous avons annoncés et qui ont été réalisés.

Au final, nous avons vraiment une très belle copie. A la fin de ce mandat, la situation financière budgétaire de la ville est excellente, contrairement à ce qu'on a pu dire ou entendre. Le prochain mandat s'annonce, en matière de financement de nos services, donc en fonctionnement, sous les meilleurs auspices.

Quant à l'investissement, de grands projets pourront être à nouveau réalisés au bénéfice des Montrougiennes et des Montrougiens.

Je vous propose de passer au vote.

Je dois me retirer, puisque je ne peux pas approuver le CFU.

Je laisse la parole à Mme FAVRA.

(M. le Maire quitte la séance.)

Mme FAVRA. - Je vous propose de voter ce compte financier unique par section.

Etes-vous favorables à ce vote par section ?

(Approbation à l'unanimité.)

Apparemment, il n'y a pas de négation.

Il y aura quatre votes à opérer.

Concernant la section de fonctionnement, le premier vote correspond à l'approbation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 91 509 441,22 euros.

Je vous propose de voter les dépenses de fonctionnement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Est-ce le même vote pour l'ensemble ?

M. BOUCHEZ. - Pour les Indépendants, nous n'avons pas le même vote. Je vote contre parce que j'ai posé toute une série de questions d'incohérence, voire des questions sur les documents. Les autres Indépendants s'abstiennent.

Mme FAVRA. - Je vous propose de voter les dépenses de fonctionnement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P.

		BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA. - Je vous propose de voter l'approbation des recettes de fonctionnement, à hauteur de 97 919 331,88 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA. - Je vous propose de voter les dépenses d'investissement à hauteur de 35 079 083,23 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Mme FAVRA. - Nous passons à présent à l'approbation des recettes d'investissement à hauteur de 35 401 479,75 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,

Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL
--------	-----------------------------------	--------------------------------

Mme FAVRA.- Chers collègues, je vous remercie pour ces votes et le vote du compte financier.

J'invite M. le Maire à nous rejoindre.

(M. le Maire revient en séance.)

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA.

4 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Vous avez en une seule slide les éléments de comparaison des années précédentes dont vous voyez qu'entre 2022 et 2023, on a fait un excédent d'un peu plus de 11 millions d'euros, avec la manière dont on l'a affecté. Entre 2023 et 2024, on était à 9,6 millions d'euros. En 2024, on a un excédent de 8 748 000 euros.

Nous vous proposons d'affecter 2 millions d'euros sur ce résultat en section de fonctionnement pour l'équilibrer et d'affecter le solde à l'investissement, 339 000 euros pour solder l'exécution de la section d'investissement (les reports) et 6 409 000 euros pour l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

5 – Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la Ville pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons voté le budget primitif en décembre. Six mois après, on adopte un budget supplémentaire pour mettre les comptes à l'équilibre.

On vous propose, dans ce budget supplémentaire, en matière de fonctionnement, d'affecter 2 millions d'euros supplémentaires à nos dépenses :

- dépenses des services, 444 000 euros
- charges de personnel, 40 000 euros
- atténuation de produits, 320 000 euros
- autres dépenses de gestion, 640 000 euros
- dépenses d'ordre, 609 000 euros.

En investissement, il convient d'ajouter 12,23 millions d'euros :

- les reports pour 8,6 millions
- ajustement des AP-CP, 1 651 000 :
 - o pour Rabelais, 771 000 euros
 - o Schuman, 580 000 euros
 - o Péri-Ginoux-Gautier, 300 000 euros.
- autres dépenses des services, 272 000 euros
- augmentation du capital de la SOGEB, 200 000 euros
- délégation de maîtrise d'ouvrage, 1,1 million d'euros - ce sont les trois rues que nous allons réaliser avec Vallée Sud : Corneille, Frères Henry, passage Raymond, que l'on retrouve en dépenses et en recettes, puisque c'est nous qui avançons la dépense et VS GP nous remboursera
- les dépenses d'ordre à hauteur de 400 000 euros.

Voilà pour les dépenses.

Nous finançons ces dépenses nouvelles par ce que nous avons indiqué, c'est-à-dire les 2 millions que nous avons affectés, le résultat en fonctionnement et en investissement avec les reports et l'emprunt.

Y a-t-il des questions sur ce budget supplémentaire ?

M. PASTEAU.- Je reviens sur l'opération de l'école Rabelais pour savoir combien cela coûte au final une opération comme celle-là sur une école, sachant que l'on va vouloir les multiplier sur les écoles et les autres bâtiments et qu'il faut maîtriser les budgets. Peut-on avoir une notion du coût total final à la livraison de l'opération et quelques bonnes pratiques ou mécanismes à mettre en œuvre pour contenir les dépassements ?

M. LE GALL.- Je n'ai pas compris pourquoi il y avait des différences de montants entre ce que vous mettiez dans la note de synthèse sur les AP-CP de Ginoux et de Schuman et ce qu'il y a dans le document sur le budget supplémentaire. Il faudra peut-être le clarifier. Les écarts ne sont pas énormes, mais on a l'impression qu'ils se compensent. C'est un peu étrange.

Sur la partie de dépenses de fonctionnement, à quoi correspondent les 255 000 euros de plus sur la location et donc associés les 60 000 euros de charges locatives que vous intégrez en plus dans le budget ? Cela a trait à quel(s) bâtiment(s) ?

Sur la partie des atténuations de produits, je n'ai pas compris les plus et les moins. Dans certaines lignes vous aviez des montants importants et après il y a -1,6 million qui traînait. Je n'ai pas compris la logique, même si j'ai essayé de faire des hypothèses et que c'est peut-être avec la taxe de séjour. Si vos services financiers pouvaient m'en dire plus, je suis preneur.

Sur les « autres charges de gestion », c'est un peu pudique, puisqu'on a 640 000 euros de plus et c'est dans « divers ». Si on est capable de trouver à quoi cela correspond « divers », c'est bien.

Je suis un peu perplexe sur le fait qu'au mois de juin, on soit déjà à augmenter les charges réelles de fonctionnement de 2 millions d'euros comparativement à 88 millions qui ont été votés au mois de décembre au BP. On a déjà un peu plus de 2,2 % de plus sur les charges. Si on les retrouvait sur les produits, on serait content. Vous ne nous avez pas montré la diapositive d'augmentation, les services ne sont pas allés jusque-là, peut-être aussi par pudeur. Je crois que c'est 345 000 d'augmentation de produits de fonctionnement. 345 000 d'un côté et 2 millions de l'autre. Si on était un ménage classique, il serait temps de se poser des questions. Merci.

M. BOUCHEZ. - C'est toujours la même structure dans ma démarche : il y a les questions de forme et les questions de fond. Je rejoins M. LE GALL sur le fait qu'il y a de temps en temps des cohérences qui sont surprenantes, voire même des additions que, normalement, on devrait pouvoir résoudre en CM2.

Si je prends la page 22, 8569 + 3711, cela fait 12 280 et non pas 12 230. La présentation détaillée n'est ni claire ni complète.

Page 23, pour l'opération Schuman, quand on additionne 845 002 + 4 490 000 + 6 164 998, nous obtenons 11 500 000 et non pas 11 millions.

Le total actualisé, ce n'est pas une coquille, il faut peut-être faire un transfert du tableau Excel, parce qu'on n'est pas bon en addition, en calcul. Le total actualisé est de 35 443 000 et non de 34 943 000. Je trouve grave qu'il y ait de telles erreurs. Vous avez des gens dans votre équipe qui sont particulièrement sensibilisés et qui savent très bien détecter ce genre de choses. Faites appel à eux.

Sur le budget prévisionnel de Schuman, initialement, je crois que l'on était à 8,3 millions, comme indiqué sur la pancarte qui est située en face, de l'autre côté de la rue. On arrive à 11,5 millions.

Je voulais demander s'il y a d'autres modifications par rapport au budget primitif qui a été voté en 2024, notamment sur les subventions.

Il n'y a pas eu de modification, Monsieur le Maire, sur les subventions ?

Je vais vous dire pourquoi je pose cette question. Je vous ai posé la question concernant l'IFAC, je savais très bien que cela s'était arrêté au 1^{er} juillet, mais le 19 décembre, vous avez voté, je n'ai pas apporté mon soutien, dans le budget primitif 2025, page 171 de ce BP, une subvention à l'IFAC de 687 931. S'il n'y a pas de modification, cela veut dire que l'on a toujours ce budget, mais pouvez-vous me dire à quoi correspond cette subvention ? Quels sont les services apportés par cette association ?

Concernant les opérations Rabelais et Schuman, j'avais utilisé le terme de « dérapage » en AP3C en ayant survolé la note. Je m'en excuse, j'avais peut-être été un peu rapide, mais en regardant plus en détail, vous m'avez corrigé en disant que c'est un ajustement et non pas un dérapage. Dites-moi comment on peut qualifier un dépassement de prévisions de 40,5 %, représentant un montant de 3,46 millions d'euros que devront payer les Montrougiens pour l'opération Rabelais ? Comment qualifier un autre dépassement de 38 % par rapport à ce qui avait été annoncé pour les travaux du parc Schuman ? Cela va représenter un autre montant supplémentaire de 3 145 000 et que devront aussi payer les Montrougiens. En termes de cumul, on arrive à 6,6 millions.

Par ailleurs, quand je fais une erreur, je m'excuse et là c'est le cas.

Lorsque le projet Schuman avait été lancé, j'avais annoncé que le coût réel était plutôt aux environs de 15 à 17 millions d'euros et non pas les seuls 8,3 millions d'euros des travaux. Avec l'ajustement de 11,5 millions d'euros, nous arrivons à un total de 20,1 millions d'euros, en tenant compte de l'achat des bâtiments qui n'existent plus et sont donc à prendre dans le coût total de l'opération.

En toute logique, il faudrait aussi prendre le coût financier de l'opération, c'est-à-dire son financement. Nous avons souscrit un emprunt de 8 millions d'euros, qui est loin de couvrir la totalité

du coût, à 3,2 % sur 30 ans. Le montant des frais financiers cumulés sera de 2,9 millions d'euros. Nous arrivons à un total de 23 millions d'euros pour le parc Schuman.

Tous ceux qui ont fait des affiches dans tous les sens se sont trompés, moi y compris. On est à 23 millions d'euros pour le parc Schuman, il faut que les Montrougiens le sachent. C'est cher, très cher, surtout au regard du coût prévisionnel de la végétalisation de la place de la Concorde qui, à ce jour, est estimé à 34 millions d'euros. Le parc Schuman coûte 2/3 de ce projet parisien fait par une maire que vous appréciez, je le sais.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Une question sur l'augmentation du capital de la SOGEB à hauteur de 200 000 euros. Quelles sont les raisons ?

M. le Maire.- S'agissant des AP-CP, je vais vous donner l'état de l'union, sachant que, pour répondre à M. LE GALL, dans le budget supplémentaire, les augmentations sur les AP-CP sont relatives à l'année 2025. Le tableau que vous avez en page 23 est le recalage des AP-CP jusqu'à la fin.

Les AP-CP permettent d'avoir une vision pluriannuelle de chacun des projets. C'est donc un gage de transparence, mais on sait très bien, les uns et les autres, et personne ne s'en cache, que quand on lance un projet, on ne sait pas exactement comment il va se réaliser ni quels aléas il va rencontrer. Chacun le sait et peut le comprendre. C'est encore plus vrai dans le bâtiment.

Sur les trois AP-CP, il y a des évolutions, c'est ce que vous lisez dans le tableau.

L'opération Ginoux Gautier a été lancée en 2019, à la fin du mandat précédent. Elle s'est terminée en 2025, puisqu'on l'a inaugurée. Elle était initialement à 11 943 000 euros TTC. On a payé au total 10 599 000 euros, plus le 1 million de crédit de paiement en 2025. Au total, cette AP-CP, et c'est un peu exceptionnel, mais il faut s'en féliciter, est bénéficiaire. On avait bien programmé les choses et on n'a pas dépensé plus que ce qu'on avait imaginé.

Pour l'opération Rabelais, ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est une opération lancée en 2022, qui n'est pas terminée à ce jour, qu'on avait estimé à 8 500 000 euros. On estime aujourd'hui qu'elle pourrait nous coûter au total 12 millions d'euros, c'est-à-dire 3,5 millions d'euros en plus. C'est important, il faut expliquer pourquoi.

Rabelais, c'est une opération en site occupé. On a l'expérience, puisqu'au précédent mandat on avait refait entièrement l'école Renaudel et, là aussi, cela avait été très compliqué et très cher pour plein de raisons. Pourquoi Rabelais a évolué de cette manière ? Il y a trois grandes familles de raison. Il y a d'abord ce qu'on appelle le poids des normes, notamment en matière énergétique et de qualité de l'air, qui a évolué. Le prix des matériaux a aussi beaucoup évolué, c'est du bâtiment. Il y a eu la guerre en Ukraine, les matériaux ont explosé, c'est vrai pour tout le monde, même pour les particuliers. Il y a eu des normes ou des exigences en matière de sécurité qui nous ont été imposées par les pompiers et par nos bureaux de contrôle. Puis, en matière d'énergie, on a fait des choix différents de ceux programmés initialement, en particulier sur les pompes à chaleur, etc.

Dans cette grande famille de surcoûts, ce sont 2 millions d'euros. On pourra vous donner le détail évidemment.

Deuxième famille d'évolution, ce sont les programmes ; quand on fait un projet, on définit un programme, on dit ce qu'on va faire. Le programme évolue parfois, notamment quand on fait du bâtiment. A Rabelais, les choses ont évolué. On a modifié un certain nombre d'éléments en matière d'accessibilité. On a modifié aussi des éléments en matière de cuisine pédagogique dans le centre de loisirs, ainsi que quelques répartitions de salles, etc.

Le programme lui-même a évolué, donc des choix différents, chemin faisant, correspondant aux attentes des uns et des autres, soit des usagers, les enseignants, soit la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire nous-mêmes. Cela représente 0,7 million d'euros. On pourra vous donner le détail.

Dernière famille d'évolution, c'est tout ce qui est lié aux aléas du chantier et au prix pour 0,8 million d'euros, qui sont liés à l'évolution du projet.

Cela fait 3,5 millions d'euros en plus. C'est donc une AP-CP complexe sur une école en site occupé, mais l'objectif est de la réussir et de l'inaugurer normalement cette année, en septembre, à la fois pour l'école, pour le centre de loisirs et pour le gymnase puisqu'on avait trois gros lots.

Sur l'AP-CP Schuman, la troisième qu'on a ouverte ensemble, là aussi il y a d'ores et déjà des modifications. Cette AP-CP Schuman, on l'a ouverte en 2024, à hauteur de 10 millions d'euros. On prévoit d'actualiser à 11 millions d'euros, donc une évolution de 1 million d'euros. On va essayer de tenir ce budget.

Pourquoi cela augmente ? Il y a des aléas liés à la démolition, on a découvert de l'amiante, qu'il fallait enlever et dans l'imprimerie et dans le 47-49. Il a fallu démonter une dalle ; on a découvert une cuve sous l'imprimerie et la dalle était très épaisse que prévu, et il y a des travaux de dépollution. C'est un surcoût de 600 000 euros. L'aléa des prix, là aussi les prix ont augmenté par rapport à ce qu'on avait visé au début de l'opération, pour 400 000 euros. On est à 1 million de plus sur l'opération Schuman, en tout cas dans le cadre de l'AP-CP.

On est parfaitement transparent. Tout cela est évidemment documenté.

Je vais répondre aux différentes questions.

J'ai répondu à M. PASTEAU sur Rabelais. Sur les AP-CP, j'ai répondu à M. LE GALL. Les questions techniques, on vous donnera les réponses relatives aux 250 000, etc.

M. BOUCHEZ, sur l'IFAC : puisqu'il n'y a plus de gestion avec l'IFAC, il n'y a plus de subvention à l'IFAC, on n'a plus de relation en vrai. Il n'y a plus de subventions versées à l'IFAC puisque tout Colucci est internalisé.

En année pleine, le coût net de Colucci, retraité, est 280 000 euros. Colucci, ce sont des dépenses liées au personnel, les fluides, les agents, etc., et ce sont des recettes. Le coût net coûte à la ville 280 000 euros. Avec l'IFAC, c'était un peu plus de 600 000 euros en année pleine.

L'internalisation de Colucci, outre le fait qu'elle a mis en synergie l'équipement avec les autres équipements culturels, nous a permis d'économiser des dépenses. C'est plutôt une très bonne opération de ce point de vue.

Mme GOMEZ-BOSSIERE, la SOGEB a traversé avec grande difficulté la Covid, au début du mandat. La Covid a totalement arrêté les activités de la SOGEB qui dépend de l'activité notamment de congrès et de salons. Elle n'a donc encaissé aucune recette durant ces deux années. Elle a consommé sa trésorerie et même au-delà.

Par ailleurs, elle a supporté de nouvelles charges pour le compte de la ville, notamment la billetterie, le catering et l'accueil des artistes. Elle a supporté également l'extension des activités proposées par la ville et qui se déroulent à la SOGEB, qui sont de plus en plus importantes chaque année. Par exemple, les concerts ou les fêtes pour les écoles, le bal de Montrouge, la soirée de présentation de la saison culturelle, beaucoup de réunions publiques que nous organisons aussi pour présenter nos projets. Ce sont des coûts supportés par la SOGEB pour le compte de la ville. C'est bien mais il faut les financer.

Les recettes de la SOGEB ont progressé de près de 10 %, passant de 2 millions à 2 200 000, ne permettent pas à la fois de résorber l'impact de la Covid et de digérer ces nouvelles dépenses. C'est pour cela qu'il nous faut la recapitaliser. On propose de la recapitaliser à hauteur de 200 000 euros. L'autre actionnaire, Vallée Sud – Grand Paris, mettra sa quote-part, soit 50 000 euros. Ainsi, la SOGEB sera repartie sur de bons pieds et nous continuerons avec elle à offrir un exercice exceptionnel aux Montrougiens et aux Montrougiennes et à tous ceux qui en profitent.

M. BOUCHEZ a fait des additions dans tous les sens. Si on veut faire un parc, il faut acheter le foncier sinon on ne fait pas un nouveau parc. Un enfant peut comprendre cela rapidement.

Il faut bien acheter le foncier. Il est cher à Montrouge. Quand on achète un foncier pour faire un parc, il faut le payer au prix du foncier. On a négocié âprement. Vous devriez plutôt dire que c'est vraiment

exceptionnel et très louable de notre part d'avoir saisi les opportunités, parce qu'il n'y en a pas beaucoup.

Il y avait des bâtiments qui étaient en vente à proximité du parc, on a choisi de les acheter et ainsi on a étendu, enrichi le patrimoine de la ville. C'est un vrai patrimoine que l'on a acheté, ce n'est pas quelque chose qui va disparaître. Cela va rester pendant des décennies, voire des siècles au service des Montrougiens.

On a consacré près de 10 millions d'euros, avec le 47-49 et avec l'imprimerie, pour avoir un patrimoine de la ville non-bâti mais qui est exceptionnel. C'est cher, mais cela n'a vraiment pas de prix. Soyez un peu sérieux, Monsieur BOUCHEZ : est-ce qu'il y a beaucoup de villes en France qui font cela ? N'était-ce pas l'endroit de le faire ? C'est peut-être cher, mais cela n'a pas de prix. Tous les gens auxquels on en parle, ils applaudissent des deux mains.

C'est assez étonnant, votre affaire.

Sur le coût du parc, si on enlève le foncier qui est une donnée, mais on ne peut pas faire autrement, le reste de l'AP-CP, les 10 millions d'euros, c'est classique. D'ailleurs, c'est le parc plus tout ce qu'il y a autour. Vous voyez les voiries magnifiques que l'on est en train de faire pour relier Jean Jaurès et Péri-Ginoux-Gautier, devant la médiathèque, devant l'église. Tout ce qu'on est en train de faire est vraiment très beau. Vous vous en félicitez vous-mêmes, mais c'est normal, vous avez plutôt tendance à critiquer. Mais ce n'est pas grave.

C'est un budget supplémentaire qui nous permet de continuer d'avancer pour l'intérêt général des uns et des autres.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

6 – Admission en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous vous proposons, comme nous y invite le comptable, de passer un certain nombre de créances en non-valeur et de recettes qui sont éteintes maintenant.

Les créances admises en non-valeur s'élèvent à 49 999 euros. Pour les créances éteintes, c'est 49 989,63 euros.

Y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- En 2023, j'avais déjà signalé ce fait. Puis, en 2024, M. LE GALL vous avait demandé s'il était normal que le nom des personnes concernées soit affichée en annexe. Vous aviez dit que vous vérifieriez ce point, notamment la conformité au RGPD. Qu'en est-il ?

Deuxième point : avez-vous déjà procédé à une typologie des factures non payées ? J'ai quand même l'impression que c'est souvent le même genre de factures pour les sorties scolaires, les cantines. Plutôt que de perdre de l'argent chaque année en factures non payées, pourquoi ne pas essayer d'être plus proactifs et proposer des tarifs adaptés au contexte social qui est dégradé pour cause de budgets austéritaires nationaux depuis 7 ans ? Pourquoi ne pas essayer de facturer moins cher pour certains, mais en étant certain que les factures soient réglées ?

Je suis certaine qu'il doit y avoir des leçons de politique sociale à tirer de ces créances éteintes et non payées et que Mme BAELDE voudra faire preuve de volontarisme pour essayer de proposer de réelles solutions aux gens qui n'ont même pas les moyens de payer la cantine à leurs enfants.

M. LE GALL.- On voit dans l'annexe que l'on a beaucoup de créances qui sont très anciennes : avec ce passage de 50 000 euros d'un côté et 50 000 euros de l'autre, l'ensemble des créances qui traînaient sur les années 2000 et 2010 sont-elles désormais toutes soldées ?

Pour compléter la question d'Annabelle HUET, notamment sur les créances éteintes, on se rend compte que ce sont beaucoup des droits de voirie qui n'ont pas été perçus. Cela reflète une certaine négligence auprès des entreprises qui vous les doivent, puisque vous êtes désormais obligés de les constater comme éteintes, puisqu'on imagine très bien qu'elles ont soit déposé le bilan soit qu'elles sont liquidées.

M. le Maire.- Sur le RGPD, on vous a répondu la fois dernière, c'est donc vrai pour cette année, c'est qu'il s'agit d'une annexe qui vous est uniquement destinée à vous, les élus. Cela n'est pas diffusé ni rendu public sur les médias de la ville. C'est pour votre bonne information.

Ensuite, vous nous demandez d'être transparent, nous le sommes, mais cela n'est pas rendu public. Il n'y a donc pas de difficulté là-dessus.

Sur les tarifs, Madame HUET, vous êtes au courant que l'on pratique le quotient. Avec le quotient, on permet aux usagers, en fonction de leurs revenus, d'avoir des tarifs adaptés à leur pouvoir d'achat. Pour la cantine, par exemple, les écarts sont très importants.

Nos tarifs sont, en effet, parfaitement adaptés et cela n'est pas la raison pour laquelle cela n'est pas payé.

Mme BAELDE.- Dans l'esprit toujours très volontariste que vous avez souligné, Madame HUET, aujourd'hui, et je parle sous le regard de Mme COLAVITA, le service éducation et les services du CCAS travaillent ensemble main dans la main sur les difficultés des familles. Quand on repère qu'il y a une famille qui a des difficultés à payer, un appel est passé au CCAS et on prend le relais, on les reçoit et on voit comment on peut les aider.

Mme HUET.- Ma question était de savoir si vous avez une typologie des factures impayées. Est-ce qu'il y en a qui reviennent régulièrement ? Est-ce que c'est toujours le même genre de factures ? Sur

cette base, est-ce que vous pourriez construire une politique sociale plus adaptée ? Existe-t-il une typologie des factures qui ne sont pas payées ?

M. le Maire.- Non parce que, en réalité, les factures ne sont pas payées, soit parce que les gens ont quitté la ville, soit parce qu'ils ont des problèmes de pouvoir d'achat. Il y a des tas de sujets mais ce sont souvent de toutes petites factures. On peut regarder et faire une analyse de la raison, mais c'est infinitésimal. On a chaque année 16 millions d'euros de recettes liées aux divers services. 50 000 euros sur 16 millions, je ne dis pas que c'est l'épaisseur du trait, mais on va regarder. On peut analyser de quel ressort elles sont. Comme l'a dit M. LE GALL, dans les 50 000, ce sont des droits de voirie pour un grand nombre. Celles relatives aux services ne devraient pas représenter grand-chose, mais on peut recarder si cela vous passionne et vous apporter une réponse plus précise. On le fera.

M. LE GALL, est-ce qu'on solde tout ? Non, il en restera malheureusement. On a une relation régulière et constructive avec notre comptable et, donc, il nous incite à solder davantage et à ne pas reporter d'année en année ces créances douteuses ou que l'on ne reverra jamais, pour la sincérité du budget et de nos comptes.

Les droits de voirie pas perçus, on va regarder mais on n'est pas responsables non plus du fait que certaines entreprises fassent faillite et ne nous règlent pas ce qu'elles nous doivent. Néanmoins, ce ne sont pas non plus des sommes astronomiques, vous en conviendrez.

Sur l'admission en non-valeur, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

7 – Actualisation de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : M. CARRÉ

M. CARRÉ.- Comme tous les ans, il s'agit d'actualiser la taxe de séjour. Je rappelle que le tarif de la taxe de séjour est fixé pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour. Ainsi, les redevables de la taxe de séjour sont, la plupart du temps, des vacanciers qui s'en acquittent lors de leur séjour.

Les hôteliers et autres formes d'hébergement jouent uniquement un rôle de collecteur.

Le montant pour 2024 est de 1,9 million et 600 000 euros sont reversés au département, la région et la Société du Grand Paris.

Les barèmes des tarifs de la taxe de séjour sont fixés par l'article L.2333-30 du Code général des collectivités territoriales et sont revus chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice de la consommation hors tabac de la pénultième année, soit 1,8 % applicable pour 2026.

Evidemment, ce ne sont pas les palaces et les terrains de camping qui nous rapportent le plus.

M. BOUCHEZ.- Vous connaissez mon intérêt pour un des points que vous aviez d'ailleurs dans votre programme, qui était le Airbnb. Je ne sais pas trop ce que vous avez fait sur ce sujet, mais il faudrait que l'on étudie cette question. En 2022, on était à environ 60 000 nuitées sur Montrouge en Airbnb, viennent en plus d'autres sociétés du type Abritel, etc. Sur 2023, ce sont 80 000 nuitées. Il est difficile de savoir ce que cela mobilise, mais l'estimation que je fais, c'est une perte du nombre de logements pour les gens qui veulent habiter Montrouge entre 500 et 1000 logements. Si on ne fait que 100 ou 200 logements par an, le nombre de résidences principales diminue.

De ce fait, je suis très surpris que vous disiez que « Airbnb, c'est la même chose à Paris ou à Montrouge ». Je crois qu'il faut que l'on creuse ce sujet. Je ne suis pas du tout favorable au développement du Airbnb sur Montrouge. A titre personnel, je ne voterai pas cette tarification. J'ai posé la question depuis longtemps, mais je n'ai pas du tout d'éléments. Ce n'est que moi qui vous fournis les éléments. Il n'est pas normal que ce soit quelqu'un de l'opposition qui vous fournisse les chiffres de Airbnb. Je n'ai pas ceux d'Abritel.

M. LE GALL.- J'aurais aimé savoir quel est le lien entre ce que vous nous avez mis sur la CFU, taxe de séjour. La loi de Finances pour 2024 a institué une nouvelle taxe additionnelle de 200 %. Doit-on comprendre que quelqu'un qui vient séjourner à Montrouge dans un hôtel 4 étoiles doit payer 2,60 euros fois trois désormais ou est-ce que dans les 2,60, on a déjà la taxe additionnelle ?

M. le Maire.- Oui, c'est le premier scénario, puisque la loi de Finances nous impose de reverser à Ile-de-France Mobilités la moitié de ce que nous percevons. Elle nous oblige à doubler le coût de la taxe de séjour.

C'est par le biais des plates-formes de location que l'on perçoit la taxe de séjour, puisqu'elles sont obligées de déclarer les nuitées. On sait donc exactement le nombre de nuitées et donc le nombre de logements dans la ville qui accueillent des nuitées Airbnb ou autres plates-formes. Cela représente 400 logements. Certes, ce n'est pas mal, mais il y a aussi des logements des particuliers qui font le choix, je ne sais pas s'il faut le contester, d'augmenter leurs revenus en louant une partie de leur bien pendant une période de l'année pour augmenter le pouvoir d'achat. Est-ce condamnable ? Vous connaissez peut-être des gens autour de vous qui font cela, qui louent une partie de leur logement dont ils sont propriétaires pour gagner un peu d'argent ? Cela ne vous paraît pas normal ? Est-ce contestable ?

M. BOUCHEZ.- Je suis là pour essayer de défendre l'intérêt général, pas pour répondre à des questions personnelles et particulières.

Nous sommes là pour essayer de défendre l'intérêt général. Je trouve déplaisant que vous nous attaquiez à titre personnel. Vous avez attaqué Mme HUET tout à l'heure, je ne trouve pas cela correct.

M. le Maire.- Je ne vous attaque pas, je vous pose une question simple : trouvez-vous anormal que des particuliers, qui ont un appartement ou une maison, pour améliorer leur pouvoir d'achat essaient de le louer quelques jours dans l'année ? Cela ne me paraît pas totalement anormal. Je voudrais donc savoir si vous connaissez vous-mêmes des gens qui le font. Je ne vous attaque pas, c'est une question simple, normale, honnête.

Réponse ?

M. BOUCHEZ.- Les gens peuvent louer au cas par cas. Sur Airbnb, les choses sont bien organisées. Je ne connais pas personnellement de personnes qui louent occasionnellement pour compléter leurs revenus.

Quand on a 80 000 nuitées qui sont générées par an, au niveau d'une ville comme Montrouge, cela demande un minimum d'organisation. Par ailleurs, si on m'a signalé qu'il y avait des logements Airbnb sur Montrouge, c'était pour des réseaux de prostitution.

M. le Maire.- Si je divise 90 000 nuitées par 450 logements repérés comme étant Airbnb, ce sont les chiffres que nous avons, cela fait 20 jours. Cela veut dire qu'il y a 450 logements qui louent 20 jours par an. Le maximum c'est 120 jours, cela ne me paraît pas totalement délirant à Montrouge. Le chiffre de 90 000 est très faible. Cela veut dire qu'il y a 450 logements sur 30 000 logements à Montrouge, soit 1,5 % des logements loués par Airbnb 20 jours par an. C'est très faible en réalité. Vous êtes en train de construire quelque chose de très volumineux mais, en réalité, cela ne l'est pas du tout.

M. BOUCHEZ.- Il y a un souci au niveau des chiffres. Je vous ai fait remarquer tout à l'heure qu'il y avait 500 000 euros qui se baladaient sur Schuman, vous n'en avez pas tenu compte ; ce sont des questions d'addition. Par ailleurs, quand on fait la division, ce n'est pas 20, mais 200.

M. le Maire.- On regardera cela en détail.

Sur Airbnb et les autres plates-formes, on a tous les chiffres et on va regarder. C'est un sujet sur lequel on va se pencher. La ville de Paris a décidé de passer de 120 à 90 jours. On peut aussi limiter à un bien par ménage ou par foyer fiscal. Il y a des choses à regarder, on va le faire mais aujourd'hui cela n'est pas un Tsunami Montrougien, même si cela mérite d'être regardé, vous avez parfaitement raison.

M. PASTEAU.- Pour l'analyse de ce sujet, vous avez fait une moyenne, ce qui est important aussi c'est la médiane, parce qu'il y a plusieurs types de propriétaires qui louent ou de locataires qui sous-louent sur Airbnb. Je suis moi aussi opposé à cette pratique, parce que je pense que la pratique de la famille qui paie ses vacances avec Airbnb, c'est anecdotique, c'est ce qui sert de vitrine à l'entreprise. La réalité c'est le multipropriétaire ; les multipropriétaires qui possèdent l'essentiel du parc locatif français, qui achètent pour soustraire du parc locatif traditionnel pour louer sur Airbnb en espérant faire plus de profits. On peut parler d'enrichissement.

M. le Maire.- Il faut que l'on regarde cela dans le détail. Vous affirmez sans savoir, donc on va regarder tout cela. Airbnb a rapporté seulement 60 000 euros en 2024 par le biais de la taxe de séjour.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L.

		GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

8 – Modification de la composition du capital de la SOGEB

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Je l'ai expliqué tout à l'heure, on propose de recapitaliser la SOGEB à hauteur de 200 000 euros.

M. LE GALL.- Je vous avais posé la question l'an dernier du capital social de cette structure et vous avez compris pourquoi. Le commissaire aux comptes vous a-t-il mis en alerte ou sous procédure de sauvegarde en vous enjoignant d'augmenter rapidement et de recapitaliser la structure ?

M. le Maire.- Absolument pas. Ce n'est pas le commissaire aux comptes, c'est qu'il était absolument nécessaire de redonner à la SOGEB la capacité de continuer son activité. Il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Mme HUET.- Je signale que la note de synthèse est très peu diserte en la matière. On ne sait pas pourquoi il y a une augmentation du capital, quelles activités et quelles dépenses requièrent cette augmentation qui est assez massive. Il n'est pas acceptable de nous présenter une telle augmentation sans jamais mentionner ni quoi, ni pourquoi, ni comment. Il faut lire le budget supplémentaire pour comprendre que c'est la ville qui abonde ce capital supplémentaire et, ensuite, il faut attendre que vous nous le disiez.

On voudrait donc bien un audit de la gestion du Beffroi, parce qu'accorder une augmentation de capital à une société sans vision des comptes, c'est du vaudou économique pour nous et nous ne sommes pas d'accord.

M. BOUCHEZ.- Je suis très étonné de la présentation de ce document. Imaginez que vous alliez à titre individuel ou qu'un commerçant aille chez le banquier pour lui dire : j'ai besoin de 200 000 euros. Pour quoi faire ? Parce que j'ai un peu plus d'activité, il faut que je recapitalise. Ce n'est pas possible ! Vous vous faites ramasser.

On n'a aucune annexe. Vous devez avoir des banquiers dans votre majorité, même dans les sympathisants, jamais ils n'accepteraient un truc pareil.

Quand vous présentez une telle demande, il faut la présenter avec les bilans, les comptes d'exploitation, que l'on ait les résultats et que l'on puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Vous nous avez fourni un certain nombre de réponses oralement, mais je les trouve très faibles. Si vous dites que vous avez plus d'activité, dont notamment la billetterie, mais quand on a transféré la billetterie à la SOGEB, a-t-on prévu d'indemniser la SOGEB pour le travail fourni ? Leur a-t-on demandé de faire le travail gratuitement ? Ce n'est pas normal, si c'est le cas.

Quand une activité est transférée de la mairie à la SOGEB, il faut la payer.

Si la mairie organise des concerts, des événements, des repas sympathiques, au demeurant, ce sont des prestations que fournit la SOGEB que la mairie doit payer et ce n'est pas à la SOGEB de payer. On est en train de siphonner les résultats de la SOGEB qui, il y a quelques années, réalisait 200 000 euros.

Il y a quelques années, un restaurant a été ouvert au dernier étage qui s'appelle la Canopée. Que rapporte-t-il ? Quel est le retour sur investissement ? Si ce n'est pas rentable, il faut le fermer.

Cette demande me semble complètement incohérente pour des gens qui font du business. Je ne comprends pas.

M. le Maire.- Vous connaissez tous le modèle économique de la SOGEB : le bâtiment est loué par des entreprises qui organisent des congrès, des salons, etc., et cela constitue son chiffre d'affaires. Par le biais de ces recettes, elle permet à la ville de dérouler sa saison culturelle, ses manifestations, etc., sans bourse délier. C'est un modèle vertueux, oserais-je le mot de remarquable, que beaucoup de villes nous envient. Si la ville devait vraiment payer le coût de la SOGEB, ce serait très cher et cela pèserait sur nos finances. C'est un modèle très vertueux, qui fonctionne très bien et je ne vous ai pas entendu, Monsieur BOUCHEZ, lorsque la SOGEB dégageait des excédents, contester ces excédents.

Il y a une histoire qui s'est passée, la Covid est une réalité : la SOGEB a consommé toute sa trésorerie et même au-delà. Elle s'est donc mise en grande difficulté. Il y a eu d'autres activités que la ville a choisi de réaliser et chaque année, même chaque mois, il y a un arbitrage avec les uns et les autres pour savoir si on fait des choses-là. C'est très bien que la SOGEB, dans le cadre du contrat qu'elle a avec la ville, c'est-à-dire 50/50, accueille les services de la ville.

Cela n'a rien de scandaleux comme vous avez l'air de le dire, c'est normal. La ville est actionnaire de cette SPL qu'elle a créée. Deux acteurs publics ont créé un outil qui est géré selon les règles du droit privé ; c'est un actionnaire. Quand l'outil fonctionne bien, il touche des dividendes, quand il fonctionne moins bien, il recapitalise. C'est tout à fait normal. Tous les banquiers nous féliciteront de le faire, ainsi que nos commissaires aux comptes. C'est de la bonne gestion.

Lorsque l'entreprise, qui rend de très grands services et si elle n'existait pas, c'est sans doute plusieurs millions d'euros que nous aurions à payer... La SOGEB a besoin d'être recapitalisée, j'ai expliqué pourquoi. On va le faire.

Chaque année on rend compte de l'activité de la SOGEB, puisque chacun des satellites de la ville rend des comptes, un rapport est présenté, d'abord lors du Conseil d'administration et ensuite ici dans cette séance. Madame HUET, tout cela est limpide, reportez-vous au résultat d'avant. L'activité de la SOGEB, on sait exactement quels sont ses comptes pour l'année précédente et on en rendra compte à la fin de cette année. Tout cela sera parfaitement transparent et documenté.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

9 – Convention avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications de la rue Corneille sur la commune de Montrouge

Rapporteur : M. MOULY

10 – Convention avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications du passage Raymond sur la commune de Montrouge

11 – Convention avec Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications de la rue des Frères Henry sur la commune de Montrouge

M. le Maire.- Nous avons trois conventions avec Orange, que nous avons reportées lors du dernier conseil et qui vont être présentées par M. MOULY.

M. MOULY.- Les rues Corneille, passage Raymond et rue des Frères Henry ont été transférées au territoire. Nous avons repris la maîtrise d'ouvrage. Aujourd'hui, la convention porte sur les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Actuellement, c'est nous qui passons la convention et ensuite, les sommes que l'on aura décaissées seront remboursées par VSGP. C'est simplement pour enterrer les réseaux.

M. le Maire.- S'il n'y a pas de question, nous passons au vote sur ces conventions.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Votes pour les 3 délibérations

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	C. SELVACOUMAR ,
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	A. HUET, V. ISRAËL
Ne prend pas part au vote	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU,

12 – Avenant n° 2 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la place du 8 mai 1945

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Nous avons rajouté une petite portion dans les travaux de la place du 8 mai 45, qui est la rue Racine. C'est la rue bordée par l'avenue de la République et l'avenue Verdun, comme cela a été demandé par certains conseillers municipaux.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ;

		N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

AMENAGEMENT URBAIN

13 – Bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune au titre de l'année 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- En 2024, nous avons acquis trois biens :

- le 47-49 avenue de la République au prix de 6 815 000 euros
- le 43-47 avenue Henri Ginoux pour réaliser la fameuse maison de la parentalité pour 1 412 000 euros et l'agrandissement du jardin d'enfants Les Oliviers
- le 3 rue Camille Pelletan, appartement d'environ 30 m² pour 255 000 euros dans le cadre de la perspective de l'aménagement total du parc, à l'angle de Verdier et de Paul Bert.

Nous n'avons pas cédé de bien en 2024.

On vous propose de prendre acte de ce bilan.

Mme HUET.- C'est l'opportunité de revenir sur le rachat au Crédit Agricole des deux parcelles du 47-49 avenue de la République et peut-être que vous pourriez répondre à cette question à laquelle vous n'aviez pas répondu la dernière fois : pour combien aviez-vous vendu ces deux immeubles au Crédit Agricole il y a plus de 10 ans maintenant ? Quelle est la plus-value réalisée par le Crédit Agricole sur cette opération immobilière ?

M. LE GALL.- Ma question porte sur les cessions : bien que vous indiquiez qu'on n'a pas opéré de cession en 2024, j'aurais voulu savoir où on en était sur la cession de la parcelle de la Marne, puisqu'on avait voté un protocole d'accord qui prévoyait des montants assez importants, 15 millions dans la vente dont 9 millions à encaisser par la ville.

M. le Maire.- Sur le 47-49, Madame HUET, c'est une très longue histoire qui est compliquée. Je n'ai pas sous les yeux les éléments, mais on vous les donnera. Il y a eu des allers et retours, la ville a acheté, le Crédit Agricole a porté, etc. Au final, je pense que le Crédit Agricole a perdu très nettement de l'argent, puisqu'il a porté ce bien pendant très longtemps, qu'il avait obtenu un permis de construire pour construire un immeuble de logements. Nous avons cédé au Crédit Agricole une partie de ce qu'on avait acheté précédemment. Il y a eu pas mal d'allers et retours, tout cela est très ancien, cela a duré environ un quart de siècle, 25 ou 30 ans.

Je vous le garantis, le Crédit Agricole a perdu de l'argent parce qu'il a porté cela pendant très longtemps et qu'il l'a vendu à un prix relativement faible, 6 815 000 euros. Par rapport à la charge

foncière qui était portée par ce terrain, c'est assez peu. Nous avons très bien négocié. Soyez rassurée, la ville s'en sort très bien et les Montrougiens aussi.

Sur la Marne, Monsieur LE GALL, l'opération des halles de Montrouge, aujourd'hui le permis est à l'instruction et la vente de la parcelle ne se fera que lorsque le permis aura été accordé et purgé, c'est-à-dire pas tout de suite. Il faut attendre que tout cela se termine et lorsque tout sera instruit et purgé, à ce moment-là la transaction pourra se faire au bénéfice des Montrougiennes et des Montrougiens.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Il est pris acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Prend acte	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

14 – Bilan des acquisitions et cessions de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France dans le cadre de la convention d'intervention foncière pour l'année 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous avons deux opérations avec l'EPFIF plus une mission globale de veille sur la ville. Pour le secteur Marne-Brossolette, pour lequel une DUP a été lancée, l'EPFIF a acquis en 2024 six biens dont vous avez le détail dans le tableau : 5 appartements et un commerce pour un montant total de 1 623 000 euros. Pour l'autre secteur, sur lequel il a une veille active pour notre compte, c'est la gare Châtillon-Montrouge, il a acquis 3 biens : un appartement, une maison et un terrain pour un montant de 1 992 000 euros.

Mme HUET.- Dans le bilan, on voit la rue Chopin, c'est la zone autour du futur quartier Châtillon-Montrouge et de la gare de la future ligne 15. A ce jour, je me demandais, et les habitants aussi, quel est le projet pour le quartier parce que cela fait 4 ans que vous indiquez vouloir aménager le quartier qui est une zone pavillonnaire protégée. Alors même que les démolitions et les rachats par l'EPFIF ont commencé, quel est le plan exactement ? Quand en serons-nous informés ? Quand pourrions-nous avoir un vrai débat sur ce que vous voulez faire de ce quartier ? Si je ne me trompe pas, ce sont 13 000 mètres carrés de site concernés. Vous aviez indiqué vouloir construire, par exemple, de grands immeubles avec un cinéma. Qu'en est-il aujourd'hui ? Vos plans ont-ils évolué en sachant

que vous semblez quand même vous être recentrés sur les halles de Montrouge, qui est un peu plus bas dans le même quartier. Est-ce que les plans ont évolué parce qu'il y a ce nouveau projet des halles de Montrouge ?

Mme CLAQUIN.- A l'occasion de la présentation de ce bilan, derrière les différentes lignes de celui-ci, les adresses, il y a des propriétaires, parfois des locataires qui occupent ces appartements et qui sont vraiment en attente d'une écoute de leurs questionnements, de leurs interrogations, de savoir pour certains s'ils vont pouvoir rester dans le quartier ou sur Montrouge. Et ce besoin d'écoute a été rappelé tout à l'heure avant le Conseil municipal par ces habitants, de façon évidemment bien plus précise et incarnée que je ne peux le faire.

Sur ces sujets-là, nous souhaitons rappeler à la fois le besoin d'écouter les habitants, de comprendre leurs besoins et aussi de les accompagner dans leur projet. A plusieurs reprises, il y avait des demandes d'accompagnement, notamment des locataires, sur leur parcours locatif qui ont été formulées, des intentions de mettre en place des dispositifs qui avaient été annoncés, mais quand est-ce que ceci va pouvoir se concrétiser ?

M. BOUCHEZ.- Les prix mentionnés sont-ils hors frais ou frais inclus, notamment frais de notaire ?

J'aurais aimé poser la même question sur la décision précédente, par exemple l'achat des parcelles avenue de la République, les 6 815 000 : est-ce frais inclus ou non ?

Autre question qui est un peu technique, sur la délibération précédente, la cession de la ville, il est indiqué qu'il n'y a pas de cession en 2024. Or il y a des plus-values dans le CFU. Je voudrais savoir d'où viennent ces plus-values, s'il n'y a pas eu de cession.

M. le Maire.- Le projet de la gare Châtillon-Montrouge est essentiel pour la ville, parce qu'on a la chance, l'opportunité d'accueillir une future gare du Grand Paris Express dont l'inauguration sera un peu décalée, puisqu'on l'attendait à la fin de l'année 2025 ; ce sera probablement, on l'espère, pour 2026 mais c'est un projet majeur. On a beaucoup réfléchi et c'est loin d'être terminé.

On a mis en place cette politique de maîtrise foncière. La maîtrise foncière est essentielle si on veut réaliser un projet. Si on ne maîtrise pas le foncier, il n'y aura pas de projet, il n'y aura que les intérêts particuliers qui pourront, au gré des rencontres, etc., se développer.

Pour faire un projet digne de ce nom, il faut maîtriser le foncier et tout le foncier. Il faut aller au bout de cette maîtrise, sinon il n'y a pas de projet.

C'est la première condition.

On a pas mal avancé, vous le voyez là, puisque l'EPFIF continue de travailler et d'acquérir à l'amiable ou par voie de préemption les biens sur ce secteur.

La deuxième condition, c'est qu'il y ait un projet urbain. On a adapté notre règle d'urbanisme, notre PLUi pour permettre ce projet. Dans le PLUi, c'est un secteur stratégique, un secteur à enjeu, cela s'appelle une opération programmée d'aménagement (OAP). Notre PLUi va nous permettre de réaliser ce projet.

La troisième condition c'est d'avoir un projet et un programme. Il faut bien réfléchir à ce qu'on veut faire, c'est pour cette raison qu'on a lancé une consultation à laquelle beaucoup de Montrougiennes et Montrougiens ont répondu pour leur demander ce qu'ils attendaient du projet et comment ils voyaient l'évolution de ce quartier. On a présenté les résultats de ces consultations assez abondamment. Les Montrougiens attendent deux choses qu'il va falloir conjuguer :

- plus d'espaces verts, donc un grand parc. Réaliser un parc dans ce quartier ne va pas être facile, mais on a des idées.
- créer des logements, puisqu'on en a besoin ; des logements, des commerces, un morceau de ville qui soit attractif et qui corresponde au reste de la ville.

Ce sont les éléments d'un programme.

Sur le périmètre, on réfléchit sur un grand périmètre, qui est au-delà des rues Chopin et Dardan, pour voir comment associer divers partenaires.

Concrètement, on a fait une phase de diagnostic et maintenant, on va lancer une étude urbaine dans les semaines qui viennent, qui nous permettra de poser un programme sur la base duquel on fera un concours et on sortira un projet. Ce sera pour le prochain mandat.

Il appartiendra à chacune des équipes candidates de poser ses projets. Nous commençons à avoir quelques idées. Ce que j'entends chez Mme CLAQUIN et consorts, parce que vous semblez acquiescer aux opposants qui sont dehors - c'est vrai que la campagne a déjà un peu commencé pôle certains -, vous ne pouvez pas nous dire qu'il faut plus de logements pour les Montrougiens, notamment des logements sociaux, et lorsqu'on propose d'en réaliser notamment aux halles de Montrouge, et nous dire que ce n'est pas bien. Ce n'est pas très cohérent. Il faut construire des logements car les Montrougiens en ont besoin. Il faut donc que vous ayez une cohérence sur cette affaire.

Vous nous posez la bonne question de savoir comment accompagner les gens concernés. Sur Marne-Brossolette, comme sur Châtillon-Montrouge, pour assurer l'entière maîtrise foncière, on va utiliser les outils de la déclaration d'utilité publique et donc, à terme, on va acquérir le foncier en totalité.

Sur Marne-Brossolette, on a lancé la DUP avec VS GP, et sur Châtillon-Montrouge, cela se fera évidemment mais, pour que cela se passe bien, on va lancer ce qui s'appelle une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Cela consiste à mettre en place un dispositif d'accompagnement des habitants de chacun de ces quartiers, en fonction de la manière dont ils habitent (locataires, propriétaires, propriétaires loueurs, bailleurs), on va identifier leurs besoins et les accompagner soit en leur proposant des solutions dans le parc social, soit dans le parc privé en termes de locatif et aussi leur permettre de profiter d'acquérir, à des conditions avantageuses, les programmes immobiliers qui sont présents sur la ville avec les promoteurs qui construisent des logements aujourd'hui.

Tout cela se met en place - c'est une étude assez lourde - avec des gens spécialisés là-dedans et ce programme d'accompagnement va être mis en œuvre.

Pour répondre à M. BOUCHEZ, on me dit que les montants sont hors frais. Quant à la plus-value en 2024, c'est la vente de petits matériels pour 24 000 euros.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Il est pris acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Prend acte	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL
------------	---	--------------------------------

15 – Actualisation des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure (TPE)

Rapporteur : M. TAKI

(M. TAKI donne lecture de la délibération.)

Mme HUET.- Nous avons ce débat chaque année et chaque année, je demande à savoir combien de commerces bénéficient de la gratuité de la taxe pour les panneaux de moins de 7 m² et combien ont réellement des enseignes de plus de 7 m². Depuis la disparition de la taxe d'habitation, on a peu de leviers en matière de fiscalité directe pour la commune. Je ne crois pas pourquoi on s'interdit de taxer ceux qui polluent. La pollution lumineuse est un sujet, même à Montrouge, et peut-être encourager les commerçants par là à renoncer à ces enseignes lumineuses qui polluent nos rues et notre ciel.

M. LE GALL.- Quel est le rendement de cette taxe ? On a beaucoup de tarifs et si cela ne rapporte pas grand-chose, il faudrait peut-être simplifier au maximum.

M. BARCESSAT.- Une remarque : j'ai reçu dans ma boîte aux lettres vos nombreux magazines, il y en a eu deux ou trois d'un coup, dont celui sur la culture et dans lequel vous expliquez la nouvelle politique tarifaire en matière de culture et vous dites, je vous cite : « *Notre tarification est aussi étudiée pour permettre l'accès au plus grand nombre à nos activités culturelles, pass culture, etc., médiathèque à 1 euro pour certains publics, tarif jeune* ».

Pour la culture, il n'y a pas de gratuité, même pour les personnes en grande fragilité. En revanche, pour la publicité, il y a une gratuité. Je trouve que cela donne une image de choix politique qui nous sépare. En effet, on l'a déjà vu tout à l'heure avec l'école et le choix d'un restaurant avec des burgers à 25 euros. De nouveau, la culture c'est payant pour tous, la publicité c'est gratuit pour certains.

M. CARRÉ.- La plupart des commerçants ne paient pas cette taxe, parce qu'ils ont des enseignes inférieures à 7 m², mais cela rapporte 140 000 euros à l'année.

M. le Maire.- Ce n'est pas mal ? On ne va pas s'asseoir sur 140 000 euros quand même.

M. CARRÉ.- Les supermarchés, les concessionnaire, etc.

M. le Maire.- Sur la troisième question de M. BARCESSAT, mais c'est vrai aussi pour Mme HUET et M. LE GALL, quoiqu'il soit plutôt libéral, c'est un homme d'entreprise, il comprend ces choses-là, c'est très bien la publicité. Nous souhaitons que les commerçants prospèrent à Montrouge, il faut les aider. On a besoin de commerçants de qualité et donc leur permettre de faire de la publicité, notamment pour les plus petits et de façon gratuite, c'est les encourager. Vous ne pouvez pas écrire dans le Montrouge Mag que le commerce à Montrouge se dégrade, est moribond et critiquer la publicité. Il faut connaître un peu le monde de l'entreprise, mais M. LE GALL va vous l'expliquer.

M. BARCESSAT.- Je connais le monde de la culture ; il faut aider le monde de la culture aussi.

M. le Maire.- Vous mélangez tout et à la fin cela fait une tambouille indigeste. Le commerce c'est le commerce ; le commerce, pour que cela marche, il faut faire de la publicité, cela a toujours existé, ce n'est pas nous qui l'avons invité. Faire de la publicité sur des supports lumineux, c'est excellent aussi, Madame HUET, et ce n'est pas du tout une pollution visuelle, au contraire. Cela nous permet à nous aussi gratuitement de faire des annonces d'intérêt général, c'est parfait et même très beau.

Monsieur BARCESSAT, mélanger commerce et culture n'a aucun rapport. Les tarifs de la culture, comme vous l'avez dit, sont adaptés au portefeuille de chacun. Tout ce qui est gratuit en matière de culture, souvent cela ne fonctionne pas, cela n'a pas de valeur. Payer 1 euro pour aller à la

médiathèque, ce n'est pas cher et cela connaît un très grand succès. Pas de démagogie, Monsieur BARCESSAT, ce n'est pas bien.

M. TIMOTEO.- Vous croyez que l'euro symbolique cela plombe le commerce ?

M. le Maire.- Ma foi, si c'est votre proposition, mettez-le dans votre programme.

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas mon programme, c'est ma question.

M. le Maire.- Pour l'instant, on ne le fait pas.

M. TIMOTEO.- C'est la réponse que vous faites, en réalité.

M. le Maire.- Monsieur TIMOTEO, c'est vous qui écrivez ces tribunes, on a besoin d'aider les commerçants à Montrouge. En ce moment, ils souffrent. C'est un faux débat, ce n'est pas avec 1 euro que cela va changer grand-chose.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

COMMERCE

16 – Précisions relatives aux motivations du droit de préemption des fonds de commerce

Rapporteur : M. CARRÉ

M. CARRÉ.- En parlant de commerce, le droit de préemption est un outil très important, que l'on a mis en place suite au décret de 2007. On avait d'ailleurs voté une délibération à ce sujet en 2008, en déterminant un périmètre de sauvegarde du commerce avec la Chambre des métiers et la Chambre du commerce et de l'industrie. Je rappelle qu'on l'a étendu dernièrement en 2023.

Il est vrai que la Ville de Montrouge est confrontée à une évolution du tissu commercial avec des phénomènes de spécialisation excessive, on le voit notamment dans pas mal de rue avec de la restauration rapide. On en a un petit peu assez maintenant. On veut donc diversifier le commerce de proximité.

Il y a eu récemment des évolutions jurisprudentielles, notamment au niveau de l'argumentation, qui doivent être prises en compte pour sécuriser une programmation commerciale permettant une offre équilibrée et adaptée aux besoins locaux.

Je rappelle que le commerce est très lié à l'urbanisme. On a des quartiers qui évoluent actuellement et donc, au niveau du commerce, on doit s'y plier également.

Il convient de préciser que la ville entend utiliser le droit de préemption sur les fonds de commerce pour favoriser l'implantation des activités suivantes : les commerces alimentaires de proximité, services aux habitants, commerces culturels et artisanaux, restauration qualitative et les commerces tournés vers la restauration qualitative et durable (fromagers, cavistes, épicerie fines).

Mme HUET.- Il est intéressant d'avoir de telles précisions sur les règles en matière de droit de préemption, merci Monsieur CARRÉ. Nous aimerions d'ailleurs que vous soyez aussi transparent sur tous les dossiers, comme les critères d'attribution des places en crèche, mais ce sujet a déjà été discuté.

Pourquoi ne pourrait-on pas ajouter les critères de développement durable, en accord avec Mme RABIER, à ce droit de préemption et encourager partout, et dès que possible, le mieux-disant environnemental ?

Par ailleurs, sur les critères que vous proposez, pourquoi la parfumerie et la conciergerie urbaine se retrouvent dans les services aux habitants considérés comme indispensables ? Qu'est-ce qui a motivé ce choix au détriment par exemple des coiffeurs, magasins de vêtements ou de chaussures ? En sachant qu'il n'y a plus qu'un seul magasin de chaussures dans Montrouge. Merci.

M. CARRÉ.- La parfumerie fait partie des besoins des Montrougiens, autant que le cordonnerie et le pressing.

Concernant l'équipement de la personne, les vêtements, cela fait très longtemps que cela ne marche pas sur Montrouge et il n'y a pas que sur Montrouge. Avec le développement d'Internet et les nouvelles méthodes de vente, etc., avec les livraisons rapides, on a du mal à l'implanter. Si on ne l'a pas implanté voilà 10 ou 15 ans, ce n'est pas plus mal parce que, aujourd'hui, on aurait des commerces vides comme cela se passe actuellement sur Paris. Rue de Rennes par exemple, il y a pas mal de commerces qui vendent l'équipement de la personne et qui ferment boutique.

Je suis content finalement que l'on n'en ait pas mis depuis un certain nombre d'années, cela nous évite d'avoir des boutiques vides à l'heure actuelle.

M. le Maire.- A quel type de critères de développement durable pensez-vous concrètement, Madame HUET ? On ne comprend pas la question.

Mme HUET.- Oui, que vous puissiez préempter pour des commerces qui ont eux-mêmes une politique verte, durable, qui proposent des produits durables ; que vous ajoutiez des critères aux commerces qui peuvent reprendre une fois que vous avez préempté.

M. CARRÉ.- Sur Montrouge, on a Biocoop qui s'est installé, c'est un commerce très intéressant. Dans ton bocal, avenue Verdier, vend du vrac. Je suis sensible à ce genre de développement, il n'y a aucune raison. Si vous avez des idées, il faut nous les faire passer.

Mme HUET.- Il faut que ce soit inscrit comme un critère.

Mme RABIER.- C'est une idée intéressante dans le choix des commerçants qui sont ensuite « recrutés » pour être installés dans les commerces, mais se rajouter des contraintes au moment de la préemption, c'est très contreproductif.

M. le Maire.- On recherche davantage l'efficacité que l'inverse. Mais on entend votre proposition.

Mme CLAQUIN.- J'ai une question et deux observations.

Ma question était de savoir si vous pouviez nous éclairer sur les évolutions jurisprudentielles qui sont citées et si cela concerne peut-être des contentieux de la ville ou pas.

Ensuite, mes deux observations : il est quand même dommage d'attendre que la jurisprudence vous y contraigne pour augmenter la transparence sur les critères de préemption. On aurait pu espérer que la ville se soit dotée d'une doctrine et l'ai mise en transparence plus tôt.

Sur les lieux dans lesquels cette préemption et ces installations de commerce vont s'installer, il est important de conduire l'animation commerciale sur tout le territoire de la ville, tous les quartiers et pas uniquement sur l'hypercentre.

M. CARRÉ.- Le commerce s'est développé il y a 15-20 ans et on a commencé principalement sur l'avenue de la République. Il fallait bien commencer par l'avenue principale, c'est ce qui a été fait. Cela dit, avec mon collègue manager du commerce, on s'intéresse également aux autres quartiers. Je ne sais pas si vous vous promenez un peu dans Montrouge, mais on est actuellement en train de développer le commerce autour de Jean Jaurès et Verdier. Cela ne se passe pas trop mal avec les nouveaux commerces. Il y a des quartiers où c'est beaucoup plus difficile.

Pour faire un pôle commercial, il faut soit un linéaire ou une place. Ce n'est pas en parsemant des commerces par-ci et par-là que l'on y arrivera. On essaie de le faire dans tous les quartiers. Par exemple, boulevard du Général de Gaulle, une boulangerie que l'on attendait depuis longtemps a été ouverte. Les Montrougiens sont contents, tant mieux.

On s'intéresse à tous les quartiers. On a largement étendu le périmètre de préemption en 2023 sur toute la ville pour profiter de ce périmètre, pour installer des commerces de proximité. On s'intéresse à l'ensemble de la ville.

M. le Maire.- Sur la jurisprudence, c'est parce que le droit change et parce qu'il y a une nouvelle jurisprudence que l'on adapte notre règle. Autrefois, notre règle était très bien, tout fonctionnait, mais nos juristes nous ont fait observer qu'il y avait une jurisprudence très récente du Conseil d'Etat qui dit qu'une commune ne peut pas dire qu'elle ne veut pas de tels commerces, mais elle doit dire « je veux tels commerces ». Si elle dit « je ne veux pas », c'est fragile et la préemption peut être annulée ; il y a eu des cas en France. Pour prévenir de préemptions qui ne fonctionneraient pas on, adapte notre règle. Le droit évolue, il y a une nouvelle jurisprudence, on s'adapte pour être efficace.

M. CARLI-SASSOE.- Concernant le commerce, allez-vous vous porter acquéreur de la promotion Franco-Suisse allant de l'avenue de la République et de la rue Périer ? Est-ce qu'il y aura des commerces ?

M. le Maire.- Il y aura des commerces mais on ne sait pas aujourd'hui si on s'en portera acquéreurs. Dans le plan, il y a trois commerces mais cela dépend de la manière dont cela se fait.

M. CARLI-SASSOE.- Pour quelle surface ?

M. le Maire.- Environ 300 m². Ce sera l'une des plus belles implantations commerciales de la ville. Pour l'instant, dans les plans, il y a trois commerces, mais il peut y en avoir deux ou un. Ce n'est pas décidé pour le moment.

M. CARLI-SASSOE.- J'ai vu un documentaire concernant les grosses enseignes qui reviennent dans les centres-villes, en l'occurrence, IKEA, Castorama, Foir'fouille qui cherchent à avoir des locaux.

M. CARRÉ.- C'est surtout intéressant en zones rurales. Des supermarchés ont été montés aux alentours des villes et cela a désertifié les centres-villes, notamment à Bourges où il y avait beaucoup de commerces indépendants en centre-ville qui ont fermé parce qu'il y a trop de grandes enseignes aux alentours. Cela tue le commerce.

M. CARLI-SASSOE.- Ils veulent revenir dans des petites surfaces.

M. CARRÉ.- Je suis d'accord mais il faut quand même 100, 200, 300, 400 m² et on n'a pas forcément ces surfaces.

Pour revenir aux achats de pieds d'immeuble, c'est de cette manière que l'on a activé le commerce avenue de la République avec la SEMARMONT en achetant les pieds d'immeuble. Mais cela va dépendre de la trésorerie des fonds propres de la SEMARMONT. Quand un promoteur intervient sur la ville, le commercialisateur vient nous voir au service commerce pour travailler ensemble. C'est de cette façon que l'on a mis, sans acheter le pied d'immeuble, Animalis avenue Verdier.

M. le Maire.- Il n'y a pas aujourd'hui de commerces qui s'implantent dans des projets immobiliers neufs sans qu'il y ait une discussion très étroite avec la ville. Avec l'immeuble dont vous parlez, la discussion est engagée. La question est ensuite de savoir si c'est nous qui sommes propriétaires ou eux, ce n'est pas encore décidé, mais cela ne change rien sur le fait que ce sera un commerce que l'on aura choisi ensemble, dans l'intérêt des Montrougiennes et Montrougiens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

17 – Convention de partenariat à conclure avec l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) – Association des Commerçants de la ZAC Nord Montrouge relative à l'uniformisation des supports d'enseignes drapeaux des commerces de la rue Théophile Gautier

Rapporteur : M. CARRÉ

M. CARRÉ.- La convention concerne les travaux de requalification du quartier Péri-Ginoux-Gautier, notamment d'importants aménagements. Je pense que beaucoup parmi vous étaient présents la semaine dernière pour l'inauguration et je trouve que c'est une très belle réalisation. Je pense que l'on peut en remercier l'ensemble des services.

Mme HUET.- Une explication de vote : l'uniformisation urbaine n'est pas trop notre truc, que tout se ressemble et ressemble à tous les nouveaux quartiers construits un peu partout en Ile-de-France. On n'en voit pas trop l'intérêt. A quoi ressemblera Montrouge quand la ville ressemblera à toutes les autres ? Il me semble qu'il faudrait préserver le caractère unique de Montrouge et pas chercher à ce que tout se ressemble. Nous voterons contre.

M. LE GALL.- Vote contre sur cette délibération qui sent un petit peu les élections ; on favorise les commerçants à neuf mois du vote. S'ils ne peuvent pas prendre en charge la somme qui est prévue, leur situation est très inquiétante et elle n'a pas de raison de se redresser. La dernière fois que la ville a fait un effort auprès d'un commerçant, je le rappelle, c'étaient quelques mois de loyers gratuitement octroyés à Krème, on a vu ce que cela a donné.

M. CARRÉ.- Je ne pense pas que l'on puisse dire que tous les quartiers de Montrouge se ressemblent. Justement, celui-ci est assez particulier. C'est une très belle réalisation qui n'a rien à voir avec les autres quartiers. Elle se singularise par rapport au reste de Montrouge.

Evidemment, il y a certaines enseignes pour lesquelles c'était un petit peu plus compliqué que d'autres, mais tout le monde est à la même enseigne.

M. le Maire.- Ce qui est surprenant, c'est cette position des groupes d'opposition anti-commerces. C'est frappant. Pourquoi fait-on cela ?

M. BARCESSAT.- Vous nous parlez de malhonnêteté, Monsieur le Maire...

M. le Maire.- Ce n'est pas pour acheter des voix, c'est pour que les commerces à Montrouge, notamment dans ce quartier, se développent. C'est un quartier très particulier, puisque c'était une ZAC, la fameuse ZAC des portes de Montrouge et avec une très forte densité. On a observé que les commerces souffraient et tout ce projet que l'on a engagé, Péri-Ginoux-Gautier, l'une des vocations, au-delà du verdissement et des mobilités, c'est vraiment l'action commerciale.

Depuis le début de l'opération, c'est-à-dire depuis 2019, on travaille avec les commerçants, on les rencontre, on échange, on essaie de faire en sorte que leurs vitrines, l'espace public, etc., fonctionnent. Je suis surpris que vous ne soyez pas attachés vous aussi à développer les commerces, parce l'un des attributs, l'une des qualités de la ville de Montrouge, en matière de qualité de vie, ce sont ses commerces. Il faut donc se battre pour avoir des commerces.

Aider les commerçants à avoir de belles enseignes, comme on le fait par ailleurs, ou les aider parce qu'on a un fonds pour faire du mobilier, c'est ultra positif. Je suis un peu déçu que vous soyez contre, mais les commerçants apprécieront et on leur racontera tout ce que vous avez dit sur eux, puisqu'ils le liront également.

M. BARCESSAT.- Je vous retourne le compliment sur la démagogie, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Ce n'est pas de la démagogie, je dis la vérité. Il faut aider les commerces à Montrouge et ils en ont bien besoin et nous ne le faisons de plein de manières et cela en est une positive et concrète. Il ne faut pas se payer de mots.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ;

		N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ENVIRONNEMENT

18 – Convention de partenariat à conclure avec EDF pour mener des actions de réflexion et de sensibilisation autour des sujets de transition énergétique

Rapporteur : Mme RABIER

Mme RABIER.- L'objet de cette délibération est de permettre la signature d'une convention avec EDF qui porte un projet européen de recherche sur la maîtrise des consommations d'énergie et les changements de pratiques des citoyens.

L'idée est de permettre à la ville d'être la ville pilote pour la France de ce projet, qui est porté par EDF. Ce projet se déroule sur trois années et il sera mené à bien par l'intermédiaire d'un appel à candidature auprès des Montrougiens qui souhaiteront y participer. Ceux-ci seront équipés de petits matériels, d'une application, etc., qui leur permettront de piloter leur consommation d'énergie et également de tenir compte de leurs émissions de carbone.

C'est un projet de recherche et Montrouge a été identifiée comme une ville suffisamment exemplaire dans ces domaines-là pour être intéressante à tester et à porter la voix de la France dans cette expérimentation lancée par la commission européenne.

Mme HUET.- Cette convention engage quand même peu d'actions, en dehors des expérimentations à lancer, avec la participation de citoyens volontaires sur le suivi de leur consommation et les éventuelles recommandations pour plus de performance et moins d'empreinte environnementale, avec beaucoup d'intelligence artificielle et surtout beaucoup de battage publicitaire, comme vous savez si bien le faire, Monsieur le Maire.

Aucun engagement chiffré, aucun diagnostic détaillé du bâti et de la zone urbaine, pas d'accompagnement pour se préparer à anticiper et gérer des crises climatiques aiguës. C'est donc une opération de Com que vous avez achetée là pour soi-disant aider les plus précaires à demander des aides et réduire leur consommation. Or quand on habite une passoire thermique, cela relève de l'impossible et renvoyer tout cela à la responsabilité personnelle relève de l'indécence.

En bref, c'est beaucoup de bruit et de papier pour pas grand-chose et quand on lit ce que dit cette convention sur Montrouge qui serait si vertueuse en matière environnementale, on rit un peu jaune.

M. le Maire.- Les mots sont lâchés.

M. PASTEAU.- La sobriété énergétique est un sujet important. Bien sûr, on doit la rechercher, mais il y a toujours une forme de méfiance. J'ai vu « *objets connectés, intelligence artificielle...* », j'entends,

mais est-ce sur la base juste l'usage de produits et services existants ou est-ce qu'il y a une vraie analyse de cycle de vie qui permet d'avoir une vision sur l'ensemble des dépenses de carbone et des dépenses énergétiques associées à un usage amélioré ?

Il y a toujours l'inquiétude de savoir si l'effet rebond est bien pris en compte. Il y a vraiment une méfiance. Je regarderai avec intérêt les résultats de l'étude, mais je vais suivre le vote de ma collègue.

Mme RABIER.- Ce ne sont évidemment pas les seuls sujets et les seules actions que la ville mène. C'est une participation de la ville à un projet de recherche européen. Cela n'a pas vocation à porter toute l'action communale en matière de lutte contre la précarité, c'est un projet de recherche.

Etant donné les normes qui sortent de la commission européenne en matière de lutte contre le changement climatique et de décarbonation, on peut leur faire confiance sur le fait que l'objectif est de transformer les usages et d'avoir un cycle vertueux.

Notre but est de participer à cette expérimentation qui nous semble intéressante et qui permettra de donner aux habitants, en tout cas ceux qui se seront portés volontaires, des clés de transformation de leurs usages. C'est tout.

M. le Maire.- Sur ce très beau projet, qui n'a absolument rien d'indécent, puisque c'est un projet de recherche, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , ,S. GUERIN, C. MAILLARD
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

EDUCATION

19 – Approbation de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré entre la DSDEN des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- C'est une convention très importante et je vais commencer par faire un rappel historique.

Nous accueillons, dans le cadre des écoles et du périscolaire, un certain nombre d'enfants porteurs de handicap. Dans le quotidien des classes, ces enfants sont très souvent accompagnés par des AESH. Or ces AESH sont nommées par la MDPH et donc par l'Education nationale. Elles terminaient leur matinée à 11 h 30 et reprenaient leur travail à 13 h 30. Nous avons des difficultés, parce que beaucoup d'enfants porteurs de handicap étaient un peu seuls pendant la pause méridienne. Nous avons évidemment essayé de former un certain nombre d'animateurs et surtout il y a trois ans, nous avons proposé à ces AESH de leur faire un contrat pour une heure et demie par jour, de sorte que ces enfants ne soient pas laissés seuls pendant cette pause méridienne. Or, les handicaps que nous accueillons sur la ville étant pour certains de plus en plus lourds, nous avons constaté que certains enfants ne pouvaient pas être tout seuls pendant la pause méridienne, à savoir que le conventionnement que nous avons fait avec les AESH étaient un temps d'animation. Pour faire la pause méridienne, l'AESH ne pouvait pas s'occuper uniquement de l'enfant pour lequel elle était dédiée pendant le temps de l'école.

Nous avons mené des concertations et nous avons réussi à conventionner avec la DSDEN pour faire en sorte que ce temps de la pause méridienne, lorsque l'enfant reconnu MDPH et ne pouvant être seul sans son AESH pendant la pause méridienne, était contractualisé dorénavant avec l'Etat. Nous gardons les AESH dédiées à plusieurs enfants, mais celles dédiées à un seul enfant sont payées dorénavant par l'Etat pour que l'enfant puisse être dans un cadre d'accueil le plus adapté possible et donc que la ville renforce son accueil pour les autres enfants porteurs de handicap, puisque les AESH sont présentes tout de même sur le temps de la pause méridienne.

C'est une belle avancée et on s'en félicite.

M. BOUCHEZ.- C'est un très beau projet, c'est un vrai projet.

Pourquoi n'y a-t-il que deux personnes sur les six qui ont été retenues ?

Mme CLAQUIN.- On connaît l'importance des AESH auprès des enfants porteurs de handicap, l'importance également qu'il y en ait en nombre suffisant et sur un temps suffisant pendant la journée pour les aider. On sait également que ce sont des personnes qui sont souvent précaires, avec des horaires compliqués, séquencés et hachés. Toutes les actions qui peuvent permettre de consolider leur situation et éviter qu'elles soient dans cette situation si précaire sont des avancées d'importance, qui sont de nature à permettre aux écoles et aux activités périscolaires d'accueillir des enfants porteurs de handicap, ce qui est un objectif extrêmement important pour la ville.

Mme COLAVITA.- Nous accueillons aujourd'hui 42 enfants porteurs de handicap sur la ville et nous avons 37 AESH. Aujourd'hui, le chiffre semble très bas parce que, pour que la convention puisse fonctionner, il faut d'abord que les familles, suite à une équipe éducative de l'école, demandent à la MDPH un certificat qui stipule que l'enfant est obligé d'être accompagné par son AESH pendant le temps de la pause méridienne. Comme nous venons de conventionner et que cette convention a pris beaucoup de temps à être mise en place, il s'avère que les familles qui en ont fait la demande pour l'instant sont au nombre de 6, mais nul doute que dès la rentrée, les familles seront beaucoup plus nombreuses.

Je rappelle que l'Etat accepte de prendre financièrement à sa charge ce temps de la pause méridienne si la MDPH estime que ce temps est nécessaire.

Tant que la MDPH n'a pas reconnu l'ensemble des enfants MDPH et nécessitant cet accueil, la ville s'engage à prendre en charge les enfants porteurs de handicap pendant la pause méridienne.

L'Etat prend sa part mais prend un peu sa part, pour l'instant.

M. le Maire.- Sur la question du handicap, avec Charlotte BAELDE et toute l'équipe du CCAS, un beau travail est réalisé, notamment sous l'égide du comité local du handicap présidé par notre nouvelle collègue, Christine MAILLARD, que je salue. On avance bien.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

20 – Rémunération des personnels enseignants encadrant les études (heures d'enseignement après la classe)

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- C'est une très belle délibération, parce qu'elle est le fruit d'une très longue concertation et de grandes études. J'en profite pour féliciter les services présents ce soir et les services éducation parce qu'on n'a vraiment pas pris ce sujet à la légère. Je m'en explique et je me permets de faire un petit rappel. On avait eu tout un sujet concernant la demande de revalorisation du temps de l'étude surveillée de la part des enseignants. Effectivement, on n'a pas souhaité répondre tout de suite sans passer par une phase de concertation, de compréhension et d'adaptation. C'est exactement ce qu'on a fait.

On a fait plusieurs réunions au cours desquelles on a rencontré les directeurs d'école et les parents d'élèves. Les équipes ont fait un gros travail de benchmark pour comparer, allez rechercher ce qui se faisait dans les autres collectivités.

On a eu beaucoup de discussions et d'échanges avec les parents, avec les directions d'école qui, je le rappelle, sont rémunérées pour organiser ces études ; elles ont une prime mensuelle pour les organiser. On a essayé d'évaluer les choses avec pour priorité de pouvoir offrir un accueil de qualité

à l'ensemble des enfants fréquentant les études. Je rappelle qu'il y a 152 études par soir à Montrouge, ce qui veut dire que ce sont des études importantes aux yeux des familles et des enseignants.

On a voulu trouver un juste équilibre entre l'attente des familles, entre le travail fourni par les enseignants, le travail fourni par les animateurs sur le temps du périscolaire, puisque tout cela s'articule très bien ; il y a une collaboration très précise et très constructive entre le temps du périscolaire et le temps de l'étude. En réfléchissant, en analysant, on a donc décidé d'augmenter le taux horaire de ces études. Ces études ne seront dorénavant plus les études surveillées qui sont le deuxième niveau de rémunérations dans le BO de 2017, mais on est passé à la dernière strate qui est l'heure d'enseignement. On passe donc à 24,80 euros de l'heure, comme demandé par les enseignants lors de nos différents échanges.

L'idée est finalement de redéfinir ce temps d'étude, de concert avec les directions et les enseignants, de mettre un cadre très clair pour que les familles soient contentes du service, comme elles l'ont toujours été jusqu'ici. C'est aussi pour nous une manière de mettre en avant le travail éducatif de ces enseignants, pouvoir être au plus près des attentes des enfants, dans une volonté de partenariat toujours plus constructif et construit avec l'Education nationale. Même si cela n'est pas une prérogative de la ville, ce n'est pas une obligation, la ville a pris le parti d'accompagner les familles, de valoriser les enseignants et de faire en sorte qu'à partir de la rentrée de septembre 2025, l'ensemble des études qui s'appelleront dorénavant « l'heure d'enseignement » soit mis en place.

M. TIMOTEO. - Une remarque et une question.

Je me félicite que le dialogue ait enfin abouti après de longues semaines et de longs mois. Il est dommage que l'on ait perdu autant de temps, mais s'il a été nécessaire pour atterrir et si l'atterrissage est favorable, ce sur quoi je ne suis pas encore totalement convaincu, c'est tant mieux.

Il est fait référence à un document cadre de l'étude après la classe à Montrouge, qui est cité en appui mais que nous n'avons pas. Je suis donc dans l'incapacité de me prononcer sur le contenu des évolutions que vous dites positives. Je ne fais pas de procès d'intention là-dessus, elles le sont sans doute, mais je n'ai aucun élément sur table pour pouvoir constater les progressions et le résultat de l'écoute qui a été la vôtre et celle des services et sa traduction dans les propositions qui ont pu être faites dans l'organisation de ce temps, qui est un temps effectivement très apprécié par les familles - je souscris à ce constat -, qui est aussi très apprécié par les enseignants eux-mêmes, puisqu'il prolonge aussi leur fonction et leur activité dans le temps après l'école, sur ce temps d'étude qui est important.

C'est une remarque d'ordre général.

Sur le résultat auquel on aboutit, je crois comprendre que vous en êtes sortis en passant d'un taux maximum d'études surveillées défini au BO en actant un taux maximum d'heures d'enseignement. Je ne sais pas ce que représente en numéraire le décalage. J'ai dans la délibération ce que cela représente pour un professeur des écoles, puisque cela représente 24,81 euros, mais je ne sais pas quel est le delta par rapport à la situation précédente. Est-ce qu'en termes horaires, cela représente 10 euros, 5 euros, 1 euro ? Concrètement, quelle est l'augmentation effective que l'on a proposée ?

Troisième remarque et conclusion, c'est très bien que l'on ait trouvé à ce stade un gain. Je pense que l'on aurait pu faire, malgré tout, un effort, et j'attends de voir que vous me disiez sur quoi vous avez atterri. Je crois savoir que vous vous êtes accrochés sur la question du non-décrochage du cadre légal proposé par le BO et que soi-disant ailleurs ce n'était pas possible, que les autres collectivités seraient hors la loi. Je ne dis pas que c'est vous qui l'avez dit, mais cela a pu être évoqué en ce sens-là, au-delà du cadre légal, dans un contexte supra légal.

Je pense que l'on aurait aujourd'hui les moyens, mais j'attends que vous me précisiez quelle est l'augmentation effective sur le sujet, de dépasser ce cadre supra légal, me semble-t-il, si ce n'est pour approcher les montants plus importants que l'on peut constater dans les communes

environnantes, notamment Châtillon par exemple, mais sans être sur cette cible, parce que peut-être que l'effort financier serait trop important, en tout cas cranter un peu plus. On pourrait le faire, ce qui aurait été aussi un signal intéressant pour le corps enseignant.

Mme COLAVITA.- Le document dont on parle est la raison pour laquelle on a mis du temps. Lorsqu'on nous a interrogés et réinterrogés sur la revalorisation de ce temps d'étude, je suis tout à fait honnête, comme ces études avaient été mises en place en 2017, on avait un contrat de confiance avec les enseignants et on ne s'est jamais vraiment posé la question de savoir comment les études étaient clairement organisées puisque cela fonctionnait bien et donc que les enseignants et les parents étaient contents.

On a pris du temps parce qu'on s'est dit que c'était aussi l'occasion de s'adapter au mieux aux attentes des familles et de répondre aussi au mieux à l'organisation de ce temps périscolaire. Aujourd'hui, le Conseil municipal a accordé il y a trois ans une prime d'organisation des études aux directeurs d'école. Ces directrices - il n'y a pas de directeur à Montrouge cette année - les organisaient très bien mais on avait peu de visibilité. On a donc réécrit un document de travail avec elles, que l'on pourra vous fournir sans problème. La dernière réunion remonte à il y a 10 jours où on a fait des allers et retours pour que ce protocole soit rédigé au plus près des deux parties.

Ce document de travail stipule comment les enfants sont accueillis. Il faut comprendre que certaines collectivités ne le font pas mais nous, nous avons pris le parti de payer la demi-heure entre 16 h 30 et 17 h 00, qui est un temps de goûter, au taux de rémunération de l'heure d'enseignement. Ensuite, il y a une heure d'étude payée au taux de rémunération qui est de 24,80 euros et de 22,20 euros jusqu'ici.

Effectivement, à 1 heure 30 de vacation, je vous laisse faire le calcul, l'augmentation n'est finalement pas énorme mais, aujourd'hui, elle coûte à la ville ; elle permet de répondre aux attentes des enseignants puisque c'était leur demande dès le départ.

La loi, rien que la loi : il y a un BO au-delà duquel on ne peut pas aller. J'entends parfaitement ce que vous voulez dire, Monsieur TIMOTEO, mais c'est la loi rien que la loi. On va donc au maximum du taux auquel on peut les payer. Les enseignantes en ont bien conscience, puisque les premières réunions qui ont eu lieu il y a quelques mois, c'est ce taux horaire qu'elles avaient envie d'atteindre. On a un BO, on le respecte et cela nous a permis, dans ce cadre, de retravailler le temps de l'étude, le temps de l'accueil de l'enfant. C'est important.

Autre point, ce cadre fixe aussi un nombre d'enfants que l'on a estimé, avec M. le Maire la semaine dernière, à un minimum de 12 élèves et maximum 15-16. A Châtillon que vous citez en référence, ils sont plus de 22 à l'étude. L'intérêt de ce cadre et de l'organisation, c'est que les enseignantes vont être plus en confiance, puisque cette année a été une année particulière et un peu agitée, ce qui permettra aux directrices d'école d'organiser des études en fonction des niveaux et, autant que possible, les enseignantes prendront leurs élèves, c'est-à-dire que ce sera une continuité du travail qui a été réalisé sur le temps de la classe. C'est donc ultra qualitatif.

Il y a des enseignants qui viendront de l'extérieur, notamment des enseignants de maternelles qui font les études en primaire. Autant que possible, les directrices nous ont dit qu'elles préféreraient travailler avec les enseignants qui sont dans l'école pour poursuivre cette action pédagogique.

Quantitativement, c'est un cadre d'accueil très agréable. Qualitativement, je pense que l'on ne peut pas faire mieux puisque si l'enseignant peut prendre ses élèves, c'est une vraie continuité pédagogique. Sur la rémunération qui est celle que les enseignants ont demandé, je pense que l'on a coché toutes les cases, c'est-à-dire la satisfaction des familles, des enseignants et pour nous, c'est une sérénité totale pour ce temps d'accueil des enfants, puisqu'on sait que les devoirs seront faits de manière intelligente et de manière crédible et concrète pour les familles.

Je vous ferai passer le cadre, lorsqu'il sera prêt.

M. TIMOTEO.- Merci pour ces précisions. Entre 12 et 16, j'ai cru comprendre pour les études, l'enseignant prend sa classe. Dans les écoles où il n'y a pas une douzaine d'élèves pour compléter l'étude, il n'y a pas d'étude ?

Mme COLAVITA.- Non, on va s'organiser sur des trimestres et ce sera lissé sur les semaines. Comme les directrices ont en charge l'organisation, cela devrait être organisé. Nous ne paierons pas d'étude s'il y a 6 élèves par étude. En revanche, les directrices s'organiseront de manière à lisser les groupes pour qu'ils atteignent ce chiffre-là.

M. le Maire.- Il y a une expression chez vous qui m'a surpris, Monsieur TIMOTEO, vous avez dit « vous avez mis beaucoup de temps, vous avez perdu du temps ». Le dialogue n'est pas du temps perdu. Vous ne pouvez pas nous dire à longueur de tribune que le maire et son équipe n'écoutent personne, et quand on dialogue, vous nous dites qu'on perd du temps. Ce n'est pas sérieux.

Attention à ne pas nous inciter à sortir du cadre légal. Il y a un contrôle de légalité, des tarifs. On respecte les règles aussi.

M. TIMOTEO.- Dites ce que vous voulez, mais ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

NUMERIQUE

**21 – Modification de la convention de participation au programme métropolitain
« Numérique pour tous - composante accompagnement vers l'autonomie numérique »**

Rapporteur : M. HUREAU

M. HUREAU.- Je vous rappelle que le 27 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour la mise en œuvre du programme « Numérique pour Tous » sur la Ville de Montrouge.

Cependant, postérieurement à cette approbation, à savoir depuis mars 2025, nous avons eu une sorte de changement de la part de la métropole permettant de mieux rémunérer la ville sur les structures éligibles. Elle propose une nouvelle convention dont les modalités de financement pour les années 2025 et 2026 est beaucoup plus favorable.

Initialement, il s'agissait en 2024 de rémunérer 100 euros par personne accompagnée et de faire dégressivement, en 2025, 80 et, en 2026, 60.

Ils ont pris du retard au démarrage, on peut le dire en toute transparence. Hub Francil'in, qui pilote cette affaire, a été un peu saisi par tous en disant « on ne va pas pouvoir bénéficier des 100 si on passe tout de suite à 80 en 2025 ». En 2025, ils ont maintenu 100 euros au lieu de descendre à 80.

Nous souhaitons inscrire deux structures en tant que lieux de médiation numérique publics : le centre socioculturel Colucci et la médiathèque, deux structures sur lesquelles on a de la médiation numérique.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Par rapport à la convention que l'on avait déjà votée en Conseil municipal, ce ne sont pas simplement les conditions de financement qui ont changé. On voit que cela change aussi le nombre de personnes orientées. Dans la convention déjà délibérée et votée, il y avait 16 000 personnes et pour cette convention, cela descend à 12 500 personnes.

Le financement a augmenté, mais le nombre de personnes accompagnées est en baisse.

Curieusement, dans l'article 14, il n'y a plus les coordonnées bancaires de la Trésorerie de Montrouge, Trésor public. Je ne sais pas si c'est un oubli dans la convention ou un changement de percepteur.

M. HUREAU.- La baisse du nombre de personnes maximum par structure ne va pas jouer énormément dans le sens où ils se sont rendu compte que toutes les villes éligibles n'atteindraient pas ces plafonds. On est très loin de ces plafonds et on n'a absolument pas d'incidence.

Sur l'aspect administratif que vous évoquez, je n'ai pas noté cela, mais je pense que c'est juste le fait que cela n'a pas été mentionné directement là mais dans un document annexe.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M.

		DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

SANTE

22 - Demande d'autorisation de fonctionnement d'un service autonomie à domicile mixte

Rapporteur : Mme BUJON

(Mme BUJON donne lecture de la délibération.)

Mme HUET.- J'ai tendance à me méfier des opérations de consolidation, de fusion, etc., car c'est souvent une façon détournée de couper dans le personnel, de réduire les frais tout en augmentant la charge de travail qui pèse sur le personnel restant, parce qu'on ne diminue pas pour autant les missions.

Quelles assurances ont les équipes aujourd'hui que cette fusion se fera à budget constant, voire même supérieur, car la fusion entraîne nécessairement des coûts ?

M. BOUCHEZ.- J'avais cru comprendre que les services de maintien à domicile étaient passés au CCAS et les soins infirmiers étaient restés au CMS. Demain, qui fait quoi ? Est-ce que tout est rebasculé sur le centre de santé ou est-ce que tout est basculé sur le CCAS ?

Mme BUJON.- Pour des professionnels du SAAD et du SSIAD, la démarche est totalement transparente : le fonctionnement quotidien reste le même, comme leur statut, comme leur rémunération et leur nombre bien évidemment, puisque les besoins continuent d'être importants sur la ville, à tel point que l'on a augmenté la capacité du SSIAD de 13 nouveaux lits l'année passée. Il y a besoin de professionnels pour assurer cela.

Quant à la question du statut et de qui paie qui, en effet, pour des raisons de paiement de charges sociales, les professionnels du SAAD restent à la charge du CCAS, mais sont tous mis à disposition du nouveau SAAD mixte, qui est donc géré par la ville.

Mme BAELDE.- Tout cela existe déjà au sein de ce que l'on appelle aujourd'hui le service autonomie. Vous entendez beaucoup parler de service autonomie, le service autonomie c'est justement la mise en place de cette fusion, ni plus ni moins.

Pour appuyer les propos de Mme BUJON, aujourd'hui, ce qu'elle vous propose de faire voter, c'est déjà quelque chose qui est mis en place. Que ce soit porté par le CMS ou le CCAS, le service autonomie c'est la mixité des services ; c'est l'intérêt du pôle santé solidarité qui vous a été proposé durant cette mandature.

M. le Maire.- Je suis frappé, Madame HUET : sur toutes les délibérations, vous faites des procès d'intention. Il ne faut pas tout voir en noir. On fait des choses pour l'intérêt général et les choses se passent bien. Cela doit être compliqué quand même pour vous.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

RESSOURCES HUMAINES

23 – Attribution de la prime exceptionnelle 2023 des personnels du CMS

Rapporteur : Mme BUJON

(Mme BUJON donne lecture de la délibération.)

Mme HUET.- Comment se fait-il que l'on attribue aussi tard la prime pour 2023 ? On est déjà mi-2025.

Mme BUJON.- On attend que l'Etat nous la verse pour pouvoir la reverser aux agents.

M. le Maire.- Il fallait aussi attendre que le décret soit sorti car entre le moment où cela a été décidé et le décret, il s'est passé deux ans. C'est le règlement qui doit suivre la loi.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M.

		DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

24 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous vous proposons de mettre à jour le tableau des effectifs avec plusieurs éléments :

- transformation d'un poste d'ingénieur énergie, qui devient catégorie A
- transformation d'un poste au magasin général, qui devient agent de maîtrise principal catégorie C
- création d'un poste d'EJE pour l'ouverture de la Maison de la parentalité, c'est la directrice
- création de postes de médecins et de praticiens au CMS qui sont titularisés. Cela concerne 18 médecins, 3 kinés et une conseillère conjugale sur le grade de pédicure-podologue.

Les postes de médecins sont à temps non-complet. Autrefois, ils étaient vacataires et deviennent contractuels.

Mme HUET.- Vous recrutez un certain nombre de médecins pour le CMS, ce qui est très bien...

M. le Maire.- Ils sont déjà là, ils sont vacataires et deviennent contractuels. Cela ne change absolument rien pour eux, ni en termes de présence, de métier ou de rémunération.

Mme HUET.- Merci pour cette précision. Mais il n'y a rien pour les infirmières. Je me permets de signaler que les infirmières au CMS ont quatre missions : les soins à domicile, les soins sur rendez-vous, les centres de santé sexuelle et les activités de prévention. Il y a deux ans, elles étaient 7 pour ces quatre missions et à partir de septembre, elles ne seront plus que deux. A la rentrée, elles ne pourront pas tout faire, il va falloir qu'elles choisissent et il faudra qu'elles travaillent toutes les deux à domicile et au CMS, y compris le week-end. C'est un peu fou d'imaginer que ce sera tenable.

Vous aviez promis de revenir à 5 postes. Où sont ces postes dans cette délibération ? Pour moi, il s'agit quand même d'un vrai enjeu de qualité de soin qui sera offert à tous les Montrougiens, parce que le CMS est l'affaire de tous.

On a là un vrai sujet, de toute façon sur votre politique RH en général, parce que vous parlez toujours de vos difficultés de recrutement mais là, en l'occurrence, la question ce n'est pas le recrutement, parce qu'avant même de recruter, il faudrait penser à ce que les gens restent et ne partent pas de leur propre gré pour aller dans des CMS voisins, parce qu'ils ne sont pas bien traités dans celui-ci. Visiblement, travailler à Montrouge n'est pas aussi attractif que ce que vous pensez.

On imagine que l'idéal serait quand même de conserver les gens et de les garder, pas d'aller recruter forcément.

M. le Maire.- Décidément, vous voyez vraiment tout en noir. C'est terrible.

Mme BUJON.- Il y a en effet deux postes qui seront vacants et qui ne seront donc pas à créer, puisqu'ils existent. On va s'employer assez rapidement à les pourvoir dans les semaines qui viennent.

M. le Maire.- Il faut distinguer les infirmières qui sont à l'accueil de celles qui sont auprès des patients. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme COLAVITA.- Il y a les infirmières qui sont à l'accueil du public, qui sont au rez-de-chaussée, et les infirmières du SSIAD. Ce sont deux pôles complètement différents. On parle là du rapprochement des infirmières qui sont au SSIAD, mais pas celles d'en bas, ce n'est pas le même nombre d'infirmières. Ce sont deux postes complètement opposés ; ce n'est pas le même service.

Les postes qui manquent ce n'est pas sur la globalité des infirmières mais sur l'un des deux pôles. Les infirmières dont vous parlez n'ont pas quatre missions, elles ont deux et deux missions. Ce n'est donc pas pareil.

M. le Maire.- Pour vous rassurer, Madame HUET, le climat social est excellent à Montrouge. Il y a des gens qui s'en vont, c'est vrai, mais il y a aussi beaucoup de gens qui viennent et ils sont très heureux de s'installer à Montrouge. Vos sous-entendus négatifs ne nous émeuvent pas.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. BOUCHEZ.- J'ai deux questions et je vote pour, cela ne changera donc pas mon vote. Lorsque vous avez présenté les chiffres et les résultats tout à l'heure, j'ai souligné ce que je considère comme étant un ajustement budgétaire, cela va représenter quand même 6 millions d'euros pour l'exercice 2025.

Je ne suis pas certain de la bonne performance, je m'en excuse auprès des chefs de service, des travaux même si vous avez fait des choses, mais je pense que l'on aurait pu faire mieux.

La question : est-ce qu'on n'aurait pas besoin d'une personne responsable pour suivre les travaux, pour conduire les travaux, par rapport à l'organisation actuelle qui ne me semble *a priori* pas optimale ?

Ma deuxième question : depuis le début du mandat, je crois que nous avons déjà eu quatre ou cinq directrices du CCAS, est-ce qu'on peut essayer de stabiliser cette situation ? Il n'est pas possible d'avoir une politique suivie au niveau du CCAS si on change chaque année de directrice.

M. le Maire.- La première question est une question diverse, on la traitera tout à l'heure.

La deuxième est relative aux effectifs et on va vous répondre.

Mme BAELDE.- Pour le CCAS, je ne sais plus si Mme Chevillotte a pris le temps de vous l'expliquer, mais il me semble que lors du dernier Conseil d'administration du CCAS, elle a bien évoqué le fait qu'elle avait fait une tentative en collectivité, mais ce n'était pas concluant pour elle ; elle avait envie de retrouver le milieu associatif. C'est une expérience professionnelle comme une autre, mais on ne peut pas lui en vouloir d'avoir choisi ce qui lui paraissait le meilleur pour elle.

Le milieu associatif, votre collègue à côté de vous pourrait vous en parler, et le milieu de la collectivité sont différents.

M. le Maire.- Le CCAS va bien, sa vice-présidente est pleine d'allant. Elle est aussi membre du CCAS, y compris M. BOUCHEZ. Tout cela va bien se passer.

AFFAIRES CIVILES

25 – Refus du legs grevé de conditions et de charges d'un habitant de la Commune

Rapporteur : Mme LESUEUR

M. le Maire.- Un habitant de la commune a souhaité nous faire un legs mais à l'analyse du dossier, on s'est rendu compte qu'il était chargé d'un certain passif. Nous n'avons donc pas souhaité l'accepter, puisque nous ne voulions pas avoir des charges supplémentaires.

Mme LESUEUR.- A la lecture du testament, il apparaît que ce Monsieur a souhaité nous faire don de ses effets personnels et de son mobilier, parce qu'il ne souhaitait pas que sa famille puisse assumer les frais liés à ses obsèques tout simplement.

Nous refusons le legs, parce que ce sont surtout des dettes et des charges pour la ville.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Questions diverses

Mme HUET.- Première question sur la consultation Campus Montrouge : on découvre dans la consultation que vous avez envoyée aux habitants que seules les habitations sociales sont dans le périmètre, en dehors du Campus. Les plans fournis ne disent pas où sera implantée la géothermie et où sera la nouvelle faculté STAPS dans les plans ; il n'y a pas d'explication ni d'indication des objectifs qui sont poursuivis.

Le questionnaire est très large et ne porte que sur le cadre de vie, dans des termes très généraux et sans différencier les différentes zones de cet endroit qui sont très hétérogènes. Il n'y a pas de consultation spécifique des habitants des logements sociaux pour leur expliquer pourquoi ils sont dans le périmètre de cette consultation.

De plus, ils ont reçu cela dans leur boîte aux lettres le 12 juin pour une consultation qui se termine le 25 juin, c'est un peu léger, sur un projet qui fait 2,5 hectares, de périmètre. Quand on demande aux gens, personne ne savait que ce projet existait et qu'il allait venir. Normalement, les délais de consultation devraient être autour d'un mois minimum, plutôt un mois et demi, comme ce que vous avez fait avec le plateau de la solidarité.

C'est un projet majeur qui va redéfinir la configuration de toute une partie de Montrouge et il n'y a pas de réunion publique de consultation qui est prévue, comme celui sur le plateau de la Solo. On ne comprend donc pas quels sont les critères, pourquoi les travaux de la centrale de géothermie ne sont mentionnés nulle part.

Il n'y a rien de bien concret et le questionnaire est trop vague. Est-ce que vous allez faire une consultation publique ?

Mon deuxième point porte sur l'IMM. Je ne suis pas d'accord avec le fait que vous ayez considéré que l'Institut Mutualiste Montsouris ne fait pas partie des préoccupations des Montrougiennes et des Montrougiens. On sait qu'il y a un manque d'offres de soins à Montrouge et que beaucoup de gens vont se faire soigner à l'IMM.

Vu qu'il y a un risque de cessation de paiement de l'institut et que cela concerne en premier plan les Montrougiennes et les Montrougiens qui vont à l'IMM pour se faire soigner, cela a un rapport avec la municipalité. J'aurais donc aimé que l'on puisse discuter de ce vœu et je ne comprends pas votre refus de le faire, surtout que cela n'engageait pas financièrement la commune mais cela engageait le fait de demander à l'Etat de se positionner pour sauvegarder cet hôpital.

Je ne comprends pas pourquoi vous avez décidé d'annuler ce vœu. Pour une fois que je faisais un vœu qui ne vous impliquait pas personnellement, je trouvais que c'était plutôt pas mal.

M. PASTEAU.- Un citoyen demande où en est le fonctionnement des toilettes publiques, notamment celle qui se trouve derrière la mairie et qui est fermée depuis un an.

M. LE GALL.- Ma question porte sur les utilisateurs de la salle de musculation au stade Maurice Arnoux, pour savoir si vous avez reçu les personnes qui se sont opposées à la fermeture de cette salle.

M. BOUCHEZ.- Je repose ma question du renforcement de l'équipe de suivi des travaux, de sorte que l'on soit performant dans les réalisations et aussi dans la maîtrise des budgets.

M. le Maire.- Madame HUET, nous sommes au début du projet relatif au Campus Montrouge et comme dans tous nos projets, nous avons une méthode qui consiste en une consultation. Nous consultons les habitants, d'ailleurs tous les Montrougiens, parce que c'est un projet important qui concerne tous les Montrougiens. On consulte très largement.

On ne sait pas exactement quel sera le projet demain, même si on a des intentions ou des idées. Vous nous reprochez d'imposer les choses, or on n'impose rien, on veut savoir ce que les gens en pensent. Le questionnaire est très bien fait car il permet d'ouvrir les questionnements : comment ressentez-vous ce quartier ? Comment le voyez-vous à l'avenir, etc. ?

Deuxièmement, pourquoi le grand périmètre ? L'Etat propriétaire et l'aménageur désigné par l'Etat, Grand Paris Aménagement, sont d'accord pour réfléchir au grand périmètre et le grand périmètre c'est de relier la faculté dentaire au cœur de ville, en passant par la rue du 11 novembre et l'avenue Boutroux, en arrivant jusqu'à la place Cresp. Dans ce grand périmètre, il s'avère qu'il y a plusieurs bailleurs sociaux qui sont intéressés directement par ce projet : 1001 Vies Habitat, SOHP et un troisième que j'ai oublié.

On essaie de savoir comment tous ceux qui sont concernés, de près ou de loin, par l'évolution de ce quartier, se positionnent et ce qu'ils en attendent. Sur cette base, nous ferons un projet et ce projet fera ensuite l'objet d'une concertation. Notre méthode est claire, elle est toujours la même.

Notez que la réunion publique aura lieu le 3 juillet - elle est donc prévue et annoncée - et aura d'ailleurs lieu sur le site de la faculté dentaire. Vous êtes tous les bienvenus. Lors de cette réunion publique, on présentera non seulement le diagnostic du site mais aussi les résultats de la consultation. A partir de là, les équipes travailleront.

Sachez que c'est un projet pluri partenaires, parce que la ville n'est pas propriétaire du foncier là-bas, c'est un foncier de l'Etat, c'est l'Etat qui est propriétaire et c'est l'Etat qui décide d'un certain nombre de choses.

S'agissant de la géothermie, j'ai annoncé et vous le savez, puisque j'ai fait plusieurs vidéos que sans doute vous devez regarder, que le site de la géothermie sera situé sur le site du Campus côté périphérique, au nord.

Sur Montsouris, on a déjà voté, on s'est exprimé. On n'est pas dans notre territoire, on va donc s'abstenir.

M. MOULY va vous répondre, Monsieur PASTEAU sur les toilettes publiques.

M. MOULY.- Védiaud a démonté les sanitaires suite au changement de marché avec Decaux. On s'est rendu compte que Védiaud n'avait pas enlevé les massives, nous sommes donc en train de les refaire pour le compte de Védiaud, de sorte que Decaux puisse les installer prochainement.

Comme on s'est rendu compte qu'on n'aurait pas de sanitaires pour la fête de la musique, on a pris une solution provisoire en faisant installer des toilettes sèches sur les différents spots aux frais de Védiaud.

M. le Maire.- J'observe que les nouvelles toilettes installées par Decaux fonctionnent très bien.

INTERVENANT.- Non, pas encore.

M. le Maire.- Pourtant, on m'a félicité sur les toilettes publiques. *(Rires)*.

Monsieur LE GALL, on a reçu l'équipe de la section de la musculation qui est venue nous voir, en s'étonnant légitimement du fait que le SMM avait prévu de fermer cette section pour des raisons budgétaires, d'après ce que j'ai compris. On va discuter avec le SMM pour voir quoi faire et comment régler cette affaire, mais je suis sûr qu'une solution pourrait être trouvée, en tout cas le dialogue est en cours.

Monsieur BOUCHEZ, concernant l'équipe de suivi pour les travaux, ce n'est pas tellement un problème d'équipe et de suivi de travaux, c'est le fait que, comme je vous l'ai expliqué abondamment, tout projet subit des évolutions, et non pas des dérapages comme vous le dites. Quand on lance un projet, on ne sait pas toujours comment cela va évoluer, quels aléas on va rencontrer, comment les prix évoluent, comment le programme peut bouger. Cela n'est pas du tout un défaut de capacité de suivi, pas du tout. Les programmes, les projets évoluent et il y a des choses qu'on n'avait pas prévues au départ.

M. BRIET qui suit les bâtiments peut vous en dire un mot.

M. BRIET.- J'ai un exemple à vous donner, parce que je sais que cela vous tient à cœur, en termes d'accessibilité sur Rabelais, au début du projet, on avait un élévateur électrique. Par la suite, on a changé le projet et on est parti sur une rampe. On va donc redéposer un permis de construire. C'est quelque chose qui n'amènera pas de frais de maintenance et qui fonctionnera tout le temps.

Il y a des choses qui changent, qui engendrent un coût. Au début, on pense les choses d'une manière et on fait évoluer les projets d'une autre manière. De la même façon, on a annoncé des plus-values, on annoncera aussi par la suite des moins-values. Pour l'instant, on commence à annoncer les plus-values, parce qu'il faut recontracter avec des entreprises sur Rabelais ; on va changer un certain nombre de choses qui amèneront des moins-values.

Les services éducation font aussi des demandes, on les évalue et on en tient compte. De la même manière, sur Jules Ferry, on a refait un beau bâtiment, on a fait les façades mais on s'est rendu compte qu'il fallait refaire la toiture. Il y a des travaux qui se font au fil de l'eau. Ce sont des entretiens qui peuvent engendrer des surcoûts.

Vous apprécierez ensuite le travail des équipes qui suivent ces travaux.

M. le Maire.- Merci pour ces précisions très importantes.

Je voudrais féliciter nos équipes, parce qu'on a investi cette année 31 millions d'euros, et les années précédentes aussi, mais cette année particulièrement, avec une équipe remarquable qui a su piloter tous ces travaux et les mener de main de maître avec les évolutions dont on vous a parlé.

J'avais une question diverse aussi à poser, parce que vous posez des questions, j'aimerais en poser une à M. LE GALL. Je voudrais savoir pourquoi vous écrivez dans Montrouge Mag que « *Le Maire doit cesser ses cadeaux et ses subventions massives aux promoteurs avec nos impôts* ». A quoi pensez-vous, Monsieur LE GALL, et sur quoi cette accusation est-elle fondée ?

M. LE GALL.- Je ne pense à rien du tout, ce n'est pas moi qui les écris. Vous demanderez à notre cheffe de file.

M. le Maire.- Mais votre cheffe de file, c'est Mme MEADEL.

Quand vous écrivez « *Le Maire doit cesser ses cadeaux et ses subventions massives aux promoteurs avec nos impôts* », je trouve cela un peu grave. Quand je le lis, cela me choque. J'ai le cuir un peu épais, mais certains viennent me voir en disant : « *C'est vrai ça, Monsieur le Maire ?* »

J'aimerais avoir une explication, Monsieur LE GALL. Si vous pouvez transmettre au rédacteur et à votre cheffe de file préférée, on aimerait bien avoir la réponse. Il y a votre photo, vous êtes quand même cosignataire de l'affaire. A un moment, il faut que l'on assume ses propos. J'avais posé une question aussi à M. TIMOTEO la dernière fois. Quand vous écrivez des choses, maintenant, je vais vous poser des questions, parce que c'est facile d'écrire et de dénigrer. On le sait, dénigrer à tout va, il en restera toujours quelque chose mais, à un moment donné, il faut être respectueux des gens.

Si vous avez des choses claires à dire, dites-les, faites-nous-en part de sorte que l'on puisse en discuter.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

(La séance est levée à 22 h 35.)

Le Maire,

Etienne LENGEREAU



La secrétaire de séance,

Charlotte BAELEN